

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, March 20, 2024

The Standing Senate Committee on National Finance met with videoconference this day at 6:47 p.m. [ET] to continue its study of the subject matter of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the fall economic statement tabled in Parliament on November 21, 2023, and certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 28, 2023.

Senator Percy Mockler (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I wish to welcome all senators as well as the viewers across the country who are watching us on sencanada.ca.

[*Translation*]

My name is Percy Mockler. I'm a senator from New Brunswick and the Chair of the Standing Senate Committee on National Finance. I would now like to ask my colleagues to introduce themselves, starting from my left.

Senator Forest: Éric Forest from the Gulf region of Quebec.

Senator Galvez: I should add that you're all basketball or hockey players too. Senator Galvez from Quebec.

Senator Gignac: Clément Gignac from Quebec.

[*English*]

Senator Pate: Kim Pate. I live here in the unceded, unsurrendered territory of the Algonquin Anishinaabeg.

Senator MacAdam: Jane MacAdam, Prince Edward Island.

Senator Loffreda: Senator Tony Loffreda, Montreal, Quebec. Welcome.

[*Translation*]

Senator Carignan: Claude Carignan from Quebec.

[*English*]

Senator Marshall: Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador.

Senator Ross: Krista Ross, New Brunswick.

Senator Smith: Larry Smith, Montreal, Quebec.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 20 mars 2024

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit avec vidéoconférence aujourd'hui à 18 h 45 (HE) pour poursuivre son étude du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 21 novembre 2023 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023.

Le sénateur Percy Mockler (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je souhaite la bienvenue à tous les sénateurs ainsi qu'aux téléspectateurs partout au pays qui nous regardent sur le site Web sencanada.ca.

[*Français*]

Je m'appelle Percy Mockler, sénateur du Nouveau-Brunswick et président du Comité sénatorial permanent des finances nationales. J'aimerais maintenant demander à mes collègues de se présenter, en commençant par ma gauche.

Le sénateur Forest : Éric Forest, de la région du Golfe, au Québec.

La sénatrice Galvez : J'ajoute que vous êtes aussi tous des joueurs de basketball ou de hockey. Sénatrice Galvez, du Québec.

Le sénateur Gignac : Clément Gignac, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Pate : Kim Pate. J'habite ici, sur le territoire non cédé du peuple algonquin anishinabes.

La sénatrice MacAdam : Jane MacAdam, sénatrice de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur Loffreda : Je suis le sénateur Tony Loffreda, de Montréal, au Québec. Soyez les bienvenus.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Claude Carignan, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Marshall : Elizabeth Marshall, sénatrice de Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Ross : Krista Ross, sénatrice du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Smith : Je suis le sénateur Larry Smith, de Montréal, au Québec.

The Chair: Thank you, honourable senators.

Honourable senators, we continue our study on the subject matter of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the fall economic statement tabled in Parliament on November 21, 2023, and certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 28, 2023.

[*Translation*]

We're joined today by a large panel of outstanding witnesses.

[*English*]

We want to take the time to welcome all the witnesses and thank them for accepting our invitation to appear in front of the Senate's National Finance Committee.

Since there are many of you, I would ask you to introduce yourselves. We will commence with Mr. Bester. After Mr. Bester makes his comments, in order to maximize our time so we can question you longer, each and every one of you will introduce yourselves and then move on to your comments.

Keldon Bester, Executive Director, Canadian Anti-Monopoly Project: Thank you to the committee for inviting me to speak today on this important topic.

I'm the Executive Director of CAMP, a think tank dedicated to addressing the harms caused by monopoly and building a more democratic economy. Echoing my message to this same committee last year, this is an exciting time for competition policy in Canada.

There are several elements of Bill C-59 that I believe will improve competition in the Canadian economy, but I will focus today on the changes to the Competition Act included and elaborated on in our written brief submitted to the committee.

One of the most important changes to the Competition Act in Bill C-59 is the opening up of private access to the Competition Act. In contrast to the United States, where individual companies can bring cases against corporations harming competition, in Canada nearly all competition law cases originate from the Competition Bureau. Despite its best efforts, the Competition Bureau has finite resources and cannot have eyes on every corner of Canada's \$2 trillion economy. A robust private access framework is an important complement to the expert work of the Competition Bureau. Bill C-59 creates the foundation for that

Le président : Je vous remercie, mesdames et messieurs les sénateurs.

Honorables sénateurs, nous poursuivons notre étude du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 21 novembre 2023 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023.

[*Français*]

Nous avons avec nous aujourd'hui un grand groupe de témoins — des témoins extraordinaires.

[*Traduction*]

Nous désirons prendre le temps de souhaiter la bienvenue à tous les témoins et de les remercier d'avoir accepté notre invitation à comparaître devant le Comité sénatorial permanent des finances nationales.

Comme vous êtes nombreux, je vous demande de vous présenter. Nous commencerons par M. Bester. Après les observations de M. Bester, chacun d'entre vous se présentera et formulera ensuite ses observations, afin de maximiser le temps dont nous disposons et de pouvoir vous interroger plus longuement.

Keldon Bester, directeur général, Projet canadien anti-monopole : Je remercie le comité de m'avoir invité à vous entretenir de ce sujet important.

Je suis directeur général du Projet canadien anti-monopole, un groupe de réflexion qui se consacre à la lutte contre les préjudices causés par les monopoles et à la construction d'une économie plus démocratique. Pour reprendre le message que j'ai adressé à ce même comité l'année dernière, la politique de la concurrence au Canada traverse une période passionnante.

Le projet de loi C-59 comporte plusieurs éléments qui, selon moi, amélioreront la concurrence au sein de l'économie canadienne, mais je me concentrerai aujourd'hui sur les modifications apportées à la Loi sur la concurrence, qui sont mentionnées et expliquées en détail dans le mémoire que nous avons présenté par écrit au comité.

L'un des changements les plus importants que le projet de loi C-59 apporte à la Loi sur la concurrence, c'est le fait que des affaires privées peuvent être portées devant le tribunal en vertu de la Loi sur la concurrence. Contrairement aux États-Unis, où chaque entreprise peut porter plainte contre les sociétés qui nuisent à la concurrence, au Canada, presque toutes les affaires relatives au droit de la concurrence émanent du Bureau de la concurrence. Malgré tous ses efforts, le Bureau de la concurrence dispose de ressources limitées et ne peut pas surveiller tous les recoins de l'économie canadienne, qui est de l'ordre de 2 billions

framework by expanding the conduct available under private access and by allowing companies to seek damages for the harm caused by that conduct.

Another area of Bill C-59 I would like to highlight is the important changes to the Competition Act's treatment of mergers. Today the Competition Act downplays the role that market structure — that is, the number and relative size of players in a market — plays in competition. One way it does so is by rejecting market structure as an indicator of potential harm to competition. By removing language that rejects market structure and introducing increases in concentration in a market as a potential indicator of competitive harm, Bill C-59 gives our competition law additional tools to defend against mergers in markets where Canadians already face limited choices.

Bill C-59 also addresses a gap in Canada's merger law that has excluded an important part of our economy from analysis. Though we often view competition through the lens of consumers, Canadians benefit from a more competitive economy not just as consumers but as entrepreneurs and workers as well. While competition law has long considered the cost of consolidation on consumers and businesses, it has been largely silent on the potential effects on workers. Thankfully, this is changing. It is changing at home, with the introduction of wage fixing and no-poach provisions under Canada's competition law; and it is changing abroad, with the U.S. Federal Trade Commission's inclusion of impacts on workers and its complaints against the Kroger-Albertsons grocery merger. By including effects on workers as a factor for review, Bill C-59 is a step toward a more complete view of the costs of consolidation.

The amendments proposed in Bill C-59 serve to catch Canada's competition law up to our international peers. In the spirit of learning from those peers, this committee should consider the potential for Bill C-59 to go further in protecting Canadians against mergers in already concentrated markets. When a market is highly concentrated, further consolidation is more likely to harm Canadians and the competition that they depend upon. Recognizing this, a bias against mergers in already concentrated markets, often referred to as a structural presumption, should be incorporated into Canada's competition law. Under such a presumption, merging parties will have to

de dollars. Un cadre solide pour les affaires privées est un complément important au travail d'expert que le Bureau de la concurrence accomplit. Le projet de loi C-59 jette les bases de ce cadre en élargissant la conduite qui peut faire l'objet d'affaires privées et en permettant aux entreprises de réclamer des dommages-intérêts pour les préjudices causés par cette conduite.

Un autre aspect du projet de loi C-59 que j'aimerais souligner porte sur les changements importants apportés à la façon dont la Loi sur la concurrence traite les fusions. À l'heure actuelle, la Loi sur la concurrence minimise le rôle que la structure du marché — c'est-à-dire le nombre et la taille relative des acteurs du marché — joue dans la concurrence. Elle le fait notamment en rejetant la structure du marché en tant qu'indicateur d'une atteinte potentielle à la concurrence. En supprimant le libellé qui rejette l'indicateur lié à la structure du marché et en introduisant la hausse de la concentration du marché comme indicateur potentiel de préjudice concurrentiel, le projet de loi C-59 donne à notre droit de la concurrence des outils supplémentaires pour se défendre contre les fusions dans des marchés où les Canadiens font déjà face à des choix limités.

Le projet de loi C-59 comble également une lacune du droit sur les fusionnements, qui exclut de l'analyse une partie importante de notre économie. Même si nous considérons souvent la concurrence sous l'angle des consommateurs, les Canadiens bénéficient d'une économie plus concurrentielle non seulement en tant que consommateurs, mais aussi en tant qu'entrepreneurs et travailleurs. Bien que le droit de la concurrence prenne depuis longtemps en compte le coût de la consolidation pour les consommateurs et les entreprises, il reste largement silencieux au sujet des effets que la consolidation peut avoir sur les travailleurs. Heureusement, cette situation est en train de changer. Elle est en train de changer au niveau national, avec l'introduction de dispositions relatives à la fixation des salaires et au non-débauchage entre employeurs en vertu du droit canadien de la concurrence, et elle est en train de changer à l'étranger, grâce à l'inclusion par la commission fédérale du commerce des États-Unis des effets des fusionnements sur les travailleurs et grâce aux plaintes qu'elle a déposées contre le fusionnement des épiceries Kroger-Albertsons. En incluant les effets sur les travailleurs comme facteur d'examen, le projet de loi C-59 constitue un pas en avant vers une vision plus complète des coûts de la consolidation.

Les amendements proposés dans le projet de loi C-59 permettent au droit canadien de la concurrence de rattraper son retard par rapport aux lois sur la concurrence adoptées par nos pairs internationaux. En ce qui concerne l'idée de tirer des enseignements de ces pairs, le comité devrait envisager la possibilité que le projet de loi C-59 aille plus loin sur le plan de la protection des Canadiens contre les fusions dans des marchés déjà concentrés. Lorsqu'un marché est très concentré, toute consolidation supplémentaire est plus susceptible de nuire aux Canadiens et à la concurrence dont ils dépendent. C'est pourquoi il convient d'intégrer dans le droit canadien de la concurrence un

work harder to show that a merger will benefit Canadians and that mergers in sectors exhibiting high levels of concentration should be banned outright. As others have pointed out, Canada's current competition law has repeatedly allowed mergers to literal monopoly, killing competition and choice for Canadians. This is a consequence of a competition law that does not take market structure seriously. Bill C-59 provides an opportunity to break with that trend.

Bill C-59 is an important component of comprehensive reform of Canada's competition law. I believe that this committee has an opportunity to strengthen that reform and make it even more comprehensive.

Thank you for your time. I look forward to your questions.

The Chair: Thank you, Mr. Bester.

W. Scott Thurlow, Senior Advisor, Dow Canada: Good evening, Mr. Chair. I would like to extend my warm regards to the committee members.

I am proud to speak to the committee today about Dow Canada. Dow operates two manufacturing sites, in Fort Saskatchewan and Lacombe County, Alberta. The Alberta sites convert natural gas feedstock into ethane, ethylene and finally polyethylene. Our main product in Alberta, polyethylene, is sold to customers across Canada and around the world to make durable goods as well as packaging and some consumer products. We also supply industry in the region with other petrochemical derivatives. In Ontario, we have two manufacturing sites: one in West Hill, Scarborough, and one near Sarnia. These facilities produce emulsions and specialty plastic resins respectively.

On November 29, Dow's Board of Directors approved a final investment decision for the world's first net-zero Scope 1 and Scope 2 emissions ethylene and derivatives complex in Fort Saskatchewan, Alberta. Economically speaking, this brownfield investment enables Dow to deliver 2 million metric tonnes per annum of growth, effectively tripling our production. At its peak, we expect approximately 7,000 construction jobs will be created at this site. Environmentally speaking, this investment will eliminate 1 million tonnes of CO₂ even with this added growth. We will do this by converting hydrogen from cracker off-gas as a clean fuel while capturing and storing the remaining CO₂. This investment paves the way for Dow's entire packaging and specialty plastics portfolio. This first mover advantage gives us

préjugé défavorable aux fusions dans des marchés déjà concentrés, souvent appelé « présomption structurelle ». En vertu de cette présomption, les parties à la fusion devront déployer davantage d'efforts pour démontrer qu'une fusion profitera aux Canadiens et les fusions dans les secteurs présentant des niveaux élevés de concentration devraient être purement et simplement interdites. Comme d'autres personnes l'ont souligné, au Canada, le droit de la concurrence actuel a permis à plusieurs reprises à des fusions d'aboutir à un monopole littéral et d'éliminer ainsi la concurrence et des choix pour les Canadiens. C'est là la conséquence d'un droit de la concurrence qui ne prend pas au sérieux la structure du marché. Le projet de loi C-59 donne l'occasion de renverser cette tendance.

Le projet de loi C-59 est un élément important de la réforme globale du droit de la concurrence au Canada. Je pense que votre comité a l'occasion de renforcer cette réforme et de la rendre encore plus complète.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de m'écouter, et je suis impatient de répondre à vos questions.

Le président : Je vous remercie, monsieur Bester.

W. Scott Thurlow, conseiller principal, Dow Canada : Bonsoir, monsieur le président. J'aimerais saluer chaleureusement les membres du comité.

Je suis fier de parler aujourd'hui au comité de Dow Canada. Dow exploite deux sites de production, à Fort Saskatchewan et dans le comté de Lacombe, en Alberta. Les sites de l'Alberta convertissent le gaz naturel en éthane, en éthylène et enfin en polyéthylène. Notre principal produit en Alberta, le polyéthylène, est vendu à des clients partout au Canada et dans le monde entier pour la fabrication de biens durables, d'emballages et de certains produits de consommation. Nous fournissons également à l'industrie de la région d'autres dérivés pétrochimiques. En Ontario, nous avons deux sites de production : l'un à West Hill, à Scarborough, et l'autre près de Sarnia. Ces installations produisent respectivement des émulsions et des résines plastiques spéciales.

Le 29 novembre, le conseil d'administration de Dow a approuvé une décision finale en matière d'investissement dans le premier complexe de production d'éthylène et de dérivés carboneutre — du point de vue des émissions de portée 1 et 2 — au monde, situé à Fort Saskatchewan, en Alberta. D'un point de vue économique, cet investissement permet à Dow d'accroître sa production de deux millions de tonnes métriques par an, ce qui revient à tripler notre production. Au point culminant du projet, nous nous attendons à ce qu'environ 7 000 emplois soient créés dans le secteur de la construction sur ce site. Sur le plan environnemental, cet investissement permettra d'éliminer un million de tonnes de CO₂, même en tenant compte de cette croissance supplémentaire. Nous y parviendrons en convertissant

the ability to lead in capturing the growing demand for low carbon solutions. It puts Dow out front in delivering the first world-scale, fully integrated site with zero Scope 1 and Scope 2 emissions.

Fort Saskatchewan is a strategic and advantaged location because we have access to low-cost ethane; there is existing rail and export infrastructure that will be expanded to support our global sales; importantly, we have government support, including subsidies that are offsetting a portion of our cost of the investment, and it is also one of the few places in the world where existing infrastructure for carbon transportation and storage exists. This is a key reason why we have a first-mover advantage in low-carbon solutions.

Certainty in the investment environment we are operating in is also a key advantage. As such, I am here today to offer Dow Canada's support for Bill C-59 and, in particular, support for the proposed Carbon Capture, Utilization and Storage Tax Credits, or CCUS. These were first announced in Budget 2021. It is high time that we have them adopted. Similar measures were introduced, debated, adopted, implemented and deployed under the United States Inflation Reduction Act in less than two months.

I would also give our hearty support for the creation of a similar tax credit for the deployment of hydrogen technology. Similar to the CCUS tax credit, this was first mentioned in a previous budget. NRCan released a thoughtful study on the potential of this sector in 2020. We are anxiously waiting to see it in legislation.

We urge Parliament to pass this bill expeditiously so that the certainty required to rely on these investment tax credits can be built directly into our investment models. These tax credits help support the decarbonization of our operations in Fort Saskatchewan and our return to operation by 2030.

I want to repeat a key point: These credits will lead to absolute emission reductions. In order for Canada to meet emission reduction targets, we need to see transformative investments like the ones being made by Dow. It is through advents in the chemistry sector that these deep emissions reductions will occur.

I welcome any questions that the committee may have.

en carburant propre l'hydrogène des effluents gazeux du craqueur, tout en captant et en stockant le reste du CO₂. Cet investissement ouvrira la voie à l'ensemble du portefeuille d'emballages et de plastiques spéciaux de Dow. L'avantage d'être la première entreprise à le faire nous permettra de répondre à la demande croissante de solutions à faible teneur en carbone. Il permet à Dow d'être à l'avant-garde en ce qui concerne la construction du premier site entièrement intégré de calibre mondial, qui est carboneutre du point de vue des émissions de portée 1 et 2.

Fort Saskatchewan est un site stratégique et avantageux, car à cet endroit, nous avons accès à de l'éthane peu coûteux. Le site compte aussi des infrastructures ferroviaires et d'exportation qui seront développées pour soutenir nos ventes à l'échelle mondiale. Nous bénéficions en outre d'un soutien gouvernemental, y compris des subventions qui compensent une partie de nos coûts d'investissement, et ce site est également l'un des rares endroits au monde où il existe des infrastructures pour le transport et le stockage du carbone. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles nous avons l'avantage d'être les premiers à proposer des solutions à faible teneur en carbone.

La certitude liée à l'environnement d'investissement dans lequel nous évoluons est également un avantage clé. Voilà pourquoi je suis ici aujourd'hui pour offrir le soutien de Dow Canada au projet de loi C-59 et, en particulier, aux crédits d'impôt proposés pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, ou CUSC. Ces crédits ont été annoncés pour la première fois dans le budget de 2021, alors il est grand temps de les adopter. Des mesures semblables ont été présentées, débattues, adoptées et mises en œuvre en vertu de la loi américaine sur la réduction de l'inflation en moins de deux mois.

Je soutiens également de tout cœur la création d'un crédit d'impôt similaire pour le déploiement des technologies de l'hydrogène. Comme pour les crédits d'impôt pour le CUSC, cette mesure a été mentionnée pour la première fois dans un budget antérieur. RNCan a publié une étude approfondie sur le potentiel de ce secteur en 2020. Nous attendons donc avec impatience que ces technologies soient intégrées dans la loi.

Nous exhortons le Parlement à adopter rapidement ce projet de loi afin que la certitude requise pour que nous puissions compter sur ces crédits d'impôt à l'investissement puisse être intégrée directement dans nos modèles d'investissement. Ces crédits d'impôt contribuent à la décarbonisation de nos activités à Fort Saskatchewan et à la remise en service de ce site d'ici 2030.

Je tiens à répéter un point essentiel : ces crédits conduiront à des réductions définitives des émissions. Pour que le Canada atteigne ses cibles de réduction des émissions, nous avons besoin d'investissements transformateurs tels que ceux effectués par Dow. C'est grâce aux progrès réalisés dans le secteur de la chimie que ces importantes réductions d'émissions se produiront.

Je répondrai volontiers aux questions des membres du comité.

The Chair: Thank you, sir.

[*Translation*]

Francis Bradley, President and CEO, Electricity Canada: My name is Francis Bradley. I'm the president and chief executive officer of Electricity Canada. Electricity Canada is the national voice for electricity in the country. Our members generate, transmit and distribute electricity in every province and territory.

[*English*]

Joining me today is Paul Cheliak.

Paul Cheliak, Vice President, Strategy and Delivery, Canadian Gas Association: Good evening. The members of the Canadian Gas Association operate the natural gas infrastructure system that delivers 40% of the energy consumed in Canada.

Mr. Bradley: Together, Electricity Canada and CGA members deliver 55% of the energy consumed in Canada.

[*Translation*]

Today, our comments will focus on the excessive interest and financing expenses limitation rules and how they affect energy affordability for Canadians.

[*English*]

Before we proceed, we want to acknowledge the efforts of Finance Canada in drafting the EIFEL rules. The intent of the rules, to align Canada with the OECD's BEPS project, is a positive step toward, fostering a fair global tax framework. We wholeheartedly agree with the need for an equitable global tax system. While we commend these efforts, we must draw your attention to how this legislation will inadvertently impact energy affordability for Canadians in various parts of the country and make building projects for a net-zero economy that much harder.

As some regulated utilities across Canada are federally taxable and have some assets outside of Canada, they will be subject to the EIFEL rules while others will not, for example, those that are provincial Crowns. Due to their regulatory structure and the way rates are set, utilities have an obligation to pass tax costs on to customers. Therefore, the utilities impacted by EIFEL will see significant increased costs going to customers from interest on all existing and new debt. These costs are in addition to the already increasing rates needed to support our country's push to net zero and to maintain reliability in the face of increasing extreme weather events due to climate change.

Le président : Je vous remercie, monsieur.

[*Français*]

Francis Bradley, président et chef de la direction, Électricité Canada : Je m'appelle Francis Bradley et je suis président-directeur général d'Électricité Canada. Électricité Canada est la voix nationale de l'électricité dans le pays. Nos membres produisent, transportent et distribuent de l'électricité dans chaque province et territoire.

[*Traduction*]

Je suis accompagné aujourd'hui de Paul Cheliak.

Paul Cheliak, vice-président, Stratégie et livraison, Association canadienne du gaz : Bonsoir à tous. Les membres de l'Association canadienne du gaz, ou ACG, exploitent le système d'infrastructures du gaz naturel qui fournit 40 % de l'énergie consommée au Canada.

M. Bradley : Ensemble, Électricité Canada et les membres de l'ACG fournissent 55 % de l'énergie consommée au Canada.

[*Français*]

Aujourd'hui, nos commentaires se concentrent sur les règles de restriction sur des dépenses excessives d'intérêt et de financement et leur impact sur l'abordabilité de l'énergie pour les Canadiens.

[*Traduction*]

Avant de poursuivre, nous tenons à saluer les efforts déployés par le ministère des Finances du Canada pour rédiger les règles proposées sur la restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement, ou RDEIF. Ces règles visent à harmoniser ce régime canadien avec le projet BEPS de l'OCDE, ce qui constitue une étape positive vers la promotion d'un cadre fiscal mondial équitable. Nous approuvons tout à fait la nécessité d'avoir un système fiscal mondial équitable. Tout en saluant ces efforts, nous devons attirer votre attention sur le fait que la mesure législative aura, par inadvertance, une incidence sur l'accessibilité de l'énergie pour les Canadiens de diverses régions du pays et rendra les projets de construction liés à une économie carboneutre encore plus difficiles à mettre en œuvre.

Comme certaines entreprises de services publics réglementées au Canada sont assujetties à des impôts fédéraux et possèdent des actifs à l'étranger, elles seront soumises aux règles sur la RDEIF, alors que d'autres ne le seront pas, par exemple celles qui sont constituées en sociétés d'État provinciales. En raison de leur structure réglementaire et de la manière dont les tarifs sont établis, les entreprises de services publics ont l'obligation de refiler les coûts fiscaux aux clients. Par conséquent, les entreprises de services publics touchées par la loi sur la RDEIF verront les coûts qu'elles refilent aux clients augmenter de manière considérable en raison des intérêts encourus sur toutes

Mr. Cheliak: We understand that a broad sectoral exemption does run counter at times to the spirit of the legislation, so what we brought forward is a proposed target public-interest exemption for regulated utilities and their holding companies. This approach is consistent with other nations, including the United States, Ireland and the United Kingdom. Such an exemption is appropriate for our industry, as rate-regulated utilities are unique in several respects.

First, it is highly regulated, capital-intensive and must maintain high levels of debt to ensure that the costs of our projects are spread over their long life. Note that utility debt levels are prescribed, not chosen. They are prescribed by a provincial regulator. Approximately 50 to 60% of the capital structure of a utility is debt.

Second, utilities are subject to significant oversight by provincial regulators. Every dollar a regulated utility spends or charges to a customer must go through a transparent and accountable process.

Third, due to the regulatory structure, utilities must pass certain costs to customers directly, including taxes paid, such as those under the proposed EIFEL rules.

Importantly, EIFEL would create a patchwork that will affect Canadians' energy bills differently across the country based on the taxable status and ownership of their local utility. In some provinces, customers will pay EIFEL-related costs; in others, they will not, or they will pay EIFEL costs on their gas bill but not on their electric bill and vice versa. In the absence of an exemption, EIFEL will create a patchwork of energy affordability winners and losers.

We encourage you to consult our submitted materials for further details on why regulated utilities are unique and merit a targeted exemption from EIFEL. We emphasize that this will ensure fairness and avoid increasing energy bills to Canadians at a time when the cost of living is a major concern. Such an exemption would also be consistent, again, with the OECD countries, the United States, Ireland and the United Kingdom.

les dettes existantes et nouvelles. Ces coûts s'ajoutent aux tarifs qu'il a déjà fallu hausser pour soutenir les efforts que notre pays déploie pour devenir carboneutre et pour maintenir la fiabilité des services publics face à la croissance des phénomènes météorologiques extrêmes causés par le changement climatique.

M. Cheliak : Nous comprenons qu'une large exemption sectorielle va parfois à l'encontre de l'esprit de la mesure législative. C'est pourquoi nous avons proposé une exemption ciblée d'intérêt public pour les entreprises de services publics réglementées et leurs sociétés de portefeuille. Cette approche cadre avec celle que d'autres pays ont adoptée, notamment les États-Unis, l'Irlande et le Royaume-Uni. Une telle exemption est appropriée pour notre secteur, car les entreprises de services publics à tarifs réglementés sont uniques à plusieurs égards.

Tout d'abord, le secteur est très réglementé, exige beaucoup de capitaux et doit maintenir des niveaux d'endettement élevés pour garantir que les coûts de nos projets sont répartis sur leur longue période de vie utile. Il convient de noter que les niveaux d'endettement des services publics sont prescrits, et non choisis. Ils sont prescrits par un organisme de réglementation provincial. La dette représente environ 50 à 60 % de la structure des capitaux d'une entreprise de services publics.

Deuxièmement, les entreprises de services publics sont soumises à un contrôle important de la part des organismes de réglementation provinciaux. Chaque dollar dépensé ou facturé à un client par une entreprise de services publics réglementée est soumis à un processus transparent et responsable.

Troisièmement, en raison de la structure réglementaire, les entreprises de services publics doivent relier certains coûts directement aux clients, y compris les impôts payés, telles que ceux prévus par les règles imposées sur la RDEIF.

Il est important de noter que les règles sur la RDEIF créeraient une mosaïque de services publics qui aurait des répercussions différentes sur les factures d'énergie des Canadiens de l'ensemble du Canada en fonction du statut fiscal et du propriétaire de leur entreprise locale de services publics. Dans certaines provinces, les clients paieront les coûts liés à la RDEIF; dans d'autres, ils ne les paieront pas, ou ils paieront les coûts liés à la RDEIF sur leur facture de gaz, mais pas sur leur facture d'électricité, et vice versa. En l'absence d'exemption, la RDEIF créera une mosaïque de gagnants et de perdants en matière de prix de l'énergie.

Nous vous encourageons à consulter les documents que nous vous avons présentés pour obtenir de plus amples renseignements sur les raisons pour lesquelles les services publics réglementés sont uniques et méritent une exemption ciblée relative à la RDEIF. Nous insistons sur le fait que cela garantira l'équité et évitera que les factures d'énergie des Canadiens grimpent à un moment où le coût de la vie est

Mr. Bradley: Thank you for your time and attention. We're at your disposal for questions. Also joining us virtually is Derek Smith, who is Vice President of Corporate Tax at Emera Inc., who may be better suited to answer some of your more technical questions. Emera is an Electricity Canada member utility whose customers in Nova Scotia would be negatively impacted by the EIFEL rules if no exemption is permitted.

[Translation]

Thank you, Mr. Chair.

The Chair: Thank you, Mr. Bradley.

[English]

Matthew Holmes, Senior Vice President, Policy and Government Relations, Canadian Chamber of Commerce: It is a pleasure to appear before you again on behalf of 400 chambers of commerce and boards of trade from across the country and more than 200,000 businesses of all sizes from all sectors.

The Canadian Chamber of Commerce's primary concern this evening is that Canada's economic competitiveness is slipping, while our productivity has declined in 11 of the 12 last quarters. This means Canadians are poorer overall, have fewer opportunities to pursue their personal goals and have to spend more just to keep up with everyday life. Businesses of all sizes should be viewed by government as critical partners in our collective success which can drive investment and growth and help turn the tide on our productivity challenges.

The committee has already received our formal submission and proposed amendments on Bill C-59. Tonight we will focus our comments on competition policy, investment tax credits and the Digital Services Tax, or DST.

As we raised during your study of Bill C-56, we remain concerned by the ad hoc approach to changes to the Competition Act and would encourage the government to continue to consult with the business community on changes to the act.

une préoccupation majeure. Une telle exemption cadrerait également avec ce que font les pays de l'OCDE, les États-Unis, l'Irlande et le Royaume-Uni.

M. Bradley : Nous vous remercions du temps que vous avez passé à nous écouter et de votre attention. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions. Derek Smith, vice-président de l'impôt sur les sociétés à Emera Inc. se joint aussi à nous virtuellement et sera peut-être mieux à même de répondre à certaines de vos questions plus techniques. Emera Inc. est une entreprise de services publics membre d'Électricité Canada dont les clients de la Nouvelle-Écosse subiront les conséquences négatives des règles sur la RDEIF, si aucune exemption n'est autorisée.

[Français]

Merci, monsieur le président.

Le président : Merci, monsieur Bradley.

[Traduction]

Matthew Holmes, premier vice-président, Politique et relations gouvernementales, Chambre de commerce du Canada : J'ai le plaisir de comparaître à nouveau devant vous au nom de 400 chambres de commerce situées partout au pays et de plus de 200 000 entreprises de toutes les tailles et de tous les secteurs.

Ce soir, la principale préoccupation de la Chambre de commerce du Canada, c'est le fait que la compétitivité économique du Canada se dégrade et que notre productivité a baissé au cours de 11 des 12 derniers trimestres. Cela signifie que les Canadiens sont globalement plus pauvres, qu'ils ont moins d'occasions de réaliser leurs objectifs personnels et qu'ils doivent dépenser davantage d'argent simplement pour poursuivre les activités quotidiennes de leur vie. Le gouvernement doit considérer les entreprises de toutes tailles comme des partenaires essentiels de notre réussite collective, des partenaires capables de stimuler l'investissement et la croissance et de contribuer à renverser la vapeur en ce qui concerne nos problèmes de productivité.

Le comité a déjà reçu notre mémoire officiel et les amendements que nous proposons d'apporter au projet de loi C-59. Ce soir, nous concentrerons nos observations sur la politique de la concurrence, les crédits d'impôt à l'investissement et la taxe sur les services numériques, ou TSN.

Comme nous l'avons souligné au cours de votre étude du projet de loi C-56, nous restons préoccupés par l'approche ponctuelle adoptée pour modifier la Loi sur la concurrence, et nous encourageons le gouvernement à continuer de consulter les entreprises au sujet des modifications qu'il propose d'apporter à la loi.

In particular, Bill C-59 could overwhelm the Competition Tribunal and businesses with frivolous claims through new private rights of action. The Canadian Chamber's submission recommends specific safeguards consistent with Canadian class action statutes to ensure claims are evaluated on a consistent basis and the funds are properly distributed to the consumers affected by the conduct rather than to their lawyers.

Recently there has been a lot of talk about structural presumptions in merger reviews. We saw the Competition Bureau file a brief with this committee advocating for its inclusion in Bill C-59 and pointing to the U.S. merger guidelines as inspiration. We are aware of the U.S. Chamber of Commerce's letter to this committee on the matter and would encourage you to review it carefully, as structural presumptions are not codified in U.S. law and there is no serious legislative attempt in the U.S. Congress to make structural presumptions the law. Competition agencies should continue to comprehensively examine a merger's likely effects on competition and consumers, including arguments that the merger would benefit consumers.

Moving to input tax credits, or ITCs, overall, the Canadian Chamber applauds new investment tax credits like the CCUS ITC as tools to unlock private sector investment in a low-carbon economy. In order to maximize the impact of the Clean Technology Manufacturing tax credit and investment tax credit, we recommend that they be refined to include intangible property and mine development investments. Further, we believe the clean technology ITC should be expanded to include life insurers, similar to the Fall Economic Statement inclusion of real estate investment trusts. Life insurers often manage assets on behalf of pension plans; however, because pension plans are non-taxable entities, long-term investors cannot utilize the clean technology ITC, which will hamper long-term investment in the decarbonization of Canada's economy.

Given the current uncertainty around the permitting environment in Canada, we also recommend extending the timeline for phasing out the Clean Technology Manufacturing

En particulier, le projet de loi C-59 pourrait submerger le Tribunal de la concurrence et les entreprises de plaintes frivoles, en accordant de nouveaux droits au secteur privé en matière de poursuites. Le mémoire de la Chambre de commerce du Canada recommande que des mesures de protection particulières conformes aux lois canadiennes sur les recours collectifs soient prises afin de s'assurer que les plaintes sont évaluées de manière uniforme et que les fonds sont correctement distribués aux consommateurs touchés par la conduite plutôt qu'à leurs avocats.

Récemment, on a beaucoup parlé de la présomption structurelle dans le cadre de l'examen des fusions. Nous avons vu le Bureau de la concurrence déposer un mémoire auprès de votre comité pour plaider en faveur de son inclusion dans le projet de loi C-59 et pour suggérer que le gouvernement s'inspire des lignes directrices américaines sur les fusions. Nous avons pris connaissance de la lettre que la Chambre de commerce des États-Unis a adressée au comité à propos de cette question, et nous vous encourageons à l'étudier attentivement, car la présomption structurelle n'est pas codifiée dans le droit américain et le Congrès américain ne tente pas sérieusement d'intégrer la présomption structurelle dans la loi. Les organismes responsables de la concurrence devraient continuer d'examiner de manière approfondie les effets probables qu'une fusion aurait sur la concurrence et les consommateurs, y compris les arguments selon lesquels la fusion serait bénéfique pour les consommateurs.

En ce qui concerne les crédits de taxe sur les intrants, ou CTI, la Chambre de commerce du Canada applaudit dans l'ensemble les nouveaux crédits d'impôt à l'investissement, ou CII, tels que le CII pour le CUSC, qui sont des outils qui aident à débloquer les investissements du secteur privé dans une économie à faibles émissions de carbone. Afin de maximiser l'incidence du crédit d'impôt pour la fabrication de technologies propres et du crédit d'impôt à l'investissement, nous recommandons qu'ils soient affinés pour inclure les investissements dans les biens incorporels et l'exploitation minière. En outre, nous pensons que le CII sur les technologies propres devrait être élargi pour inclure les compagnies d'assurance-vie, de manière similaire à l'inclusion des fonds d'investissement immobilier dans la déclaration économique d'automne. Les compagnies d'assurance-vie gèrent souvent des actifs pour le compte de régimes de retraite, mais comme les régimes de retraite sont des entités non imposables, les investisseurs à long terme ne peuvent pas utiliser le CII sur les technologies propres, ce qui entravera l'investissement à long terme dans la décarbonisation de l'économie canadienne.

Compte tenu de l'incertitude qui entoure actuellement l'environnement lié à l'octroi de permis au Canada, nous recommandons également de prolonger le délai de suppression

TC and clean electricity ITC in order to secure large investments within the Canadian mining, manufacturing and electricity sectors.

Finally, it is imperative that all of the new ITCs are implemented as soon as possible, with clarity on procedure and eligibility, so that the private sector can fuel the next wave of long-term investment in our economy. We need to move faster on these, as other witnesses have testified.

The irony is that just as we're contemplating ITCs to spur private sector investment, innovation and growth, a range of new business taxes threatens to repel investment, create uncertainty and discourage new players from entering the Canadian marketplace. Specifically, we call on the government to avoid imposing a Digital Services Tax. DST is particularly concerning as it includes a retroactive tax to 2022 on online services Canadians have come to rely on, even though over 120 countries, including the U.S., have agreed to delay imposing such taxes. We strongly object to the concept of tax retroactivity, which robs businesses of the certainty they need to make productive investments in innovation and growth. Secondly, we oppose any measure which will increase the cost for business and Canadians when both are facing challenging economic headwinds. This new tax will affect far more than just large multinational corporations; it will ripple across the Canadian economy. Finally, we must sound the alarm that successive administrations in Washington have signalled that enacting a DST could provoke damaging trade retaliation. We are hearing directly from businesses in many sectors beyond the digital services space that are concerned their products may be impacted by retaliatory trade.

Thank you.

The Chair: Thank you.

Alexander Vronces, Executive Director, Fintechs Canada: Fintechs Canada is an industry association of the most innovative financial technology companies in Canada. Though most Canadians are unfamiliar with the word "fintech," we shouldn't mistake the unfamiliarity with a lack of adoption. Collectively, our membership serves millions of Canadians on a daily basis.

progressive du CII dans la fabrication de technologies propres et du CII pour l'électricité propre afin de garantir des investissements importants dans les secteurs canadiens de l'exploitation minière, de l'industrie manufacturière et de l'électricité.

Enfin, il est impératif que tous les nouveaux CII soient mis en œuvre dès que possible, en clarifiant la procédure de déclaration et l'admissibilité, afin que le secteur privé puisse alimenter la prochaine vague d'investissements à long terme dans notre économie. Comme l'ont souligné d'autres témoins, nous devons agir plus rapidement à cet égard.

L'ironie, c'est qu'au moment même où nous envisageons d'accorder des CII pour stimuler l'investissement, l'innovation et la croissance du secteur privé, une série de nouveaux impôts qui visent les entreprises menace d'éloigner les investissements, de créer de l'incertitude et de décourager les nouveaux acteurs d'entrer sur le marché canadien. Plus précisément, nous demandons au gouvernement d'éviter d'imposer une taxe sur les services numériques, ou TSN. La TSN est particulièrement préoccupante, car elle prévoit une taxe rétroactive à 2022 sur les services en ligne sur lesquels les Canadiens comptent, alors que plus de 120 pays, dont les États-Unis, ont accepté de retarder l'imposition de telles taxes. Nous nous opposons fermement au concept de rétroactivité fiscale, qui prive les entreprises de la certitude dont elles ont besoin pour réaliser des investissements productifs dans l'innovation et la croissance. Deuxièmement, nous nous opposons à toute mesure qui accroîtra les coûts assumés par les entreprises et les Canadiens alors qu'ils affrontent tous deux des vents économiques contraires. Cette nouvelle taxe touchera bien plus que les grandes sociétés multinationales; elle créera une onde de choc dans l'ensemble de l'économie canadienne. Enfin, nous devons déclencher la sonnette d'alarme relativement au fait que les administrations qui se sont succédé à Washington ont signalé que l'adoption d'une TSN pourrait provoquer des représailles commerciales préjudiciables. Des entreprises de nombreux secteurs autres que celui des services numériques nous font part de leur inquiétude quant à la possibilité que leurs produits soient touchés par des mesures de rétorsion commerciale.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Je vous remercie.

Alexander Vronces, directeur général, Fintechs Canada : Fintechs Canada est une association industrielle qui regroupe les entreprises de technologie financière les plus novatrices du Canada. Bien que la plupart des Canadiens ne connaissent pas le mot « fintech », nous ne devrions pas confondre cette méconnaissance avec un manque d'adoption. Collectivement, nos membres servent quotidiennement des millions de Canadiens.

Thank you for having us appear to discuss Bill C-59. There's a part of this bill that's very important to us, which is why it's a privilege to be able to share with you our perspective today. We want to see Bill C-59 move forward, because it will broaden access to the Canadian payments system.

Payments Canada is a little-known organization that was created by the federal government in the 1980s. They own and operate the payments system. Every time you swipe a debit card, pay a bill, deposit a cheque or receive your salary, you're using the Canadian payments system. Last year, the Payments Canada system cleared and settled \$112 trillion.

Payments Canada powers the Canadian economy, but it also powers the financial sector. Most fintechs can't operate in the financial sector if they can't access the payments system. You need the payments system to disburse a loan, to process a payment or transfer funds between the accounts for your customers.

However, access to the payments system is legally restricted so that only Canada's biggest banks can access it. Everyone else accesses the payments system through them. This leaves the competition in an untenable position. They have to do business with their competitors in order to compete with them. As a government task force convened to study the payments system wrote a decade ago, the Canadian payments system is controlled by Canada's major banks, and their interests are best served by keeping at bay new entrants to the system, the very entrants who would bring the innovations that Canadians need.

Bill C-59 is only one part of the solution. When passed, it will let new entrants regulated by the Bank of Canada directly access the payments system without needing to go through their competitors, but for Canadians to benefit, we also need a payments system for them to access.

Since 2016, Payments Canada has been trying to modernize the Canadian payments system to move money faster and catch up with the rest of the world. This would also be the system that the new entrants are able to access. According to the World Bank, Canada is one of the few countries in the world that does not have a fast and modern payments system. Canadians are still waiting.

We need to move forward with Bill C-59, but we also need to modernize the payments system. The other countries that have done this are enjoying benefits that we aren't — lower fees for

Je vous remercie de nous avoir invités à comparaître devant vous pour discuter du projet de loi C-59. Une partie de ce projet de loi est très importante pour nous, et c'est la raison pour laquelle c'est un privilège de pouvoir vous faire part de notre point de vue à son sujet aujourd'hui. Nous voulons que le projet de loi C-59 aille de l'avant, car il élargira l'accès au système de paiements canadien.

Paiements Canada est un organisme peu connu qui a été créé par le gouvernement fédéral dans les années 1980. Il possède et exploite le système de paiements. Chaque fois que vous glissez une carte de débit dans un lecteur, payez une facture, déposez un chèque ou recevez votre salaire, vous utilisez le système de paiements canadien. L'année dernière, le système de Paiements Canada a accepté et réglé 112 billions de dollars de transactions.

Paiements Canada alimente l'économie canadienne, mais aussi le secteur financier. La plupart des technologies financières ne peuvent effectuer des transactions dans le secteur financier si elles n'ont pas accès au système de paiements. Vous avez besoin du système de paiements pour déboursier un prêt, traiter un paiement ou transférer des fonds entre les comptes de vos clients.

Toutefois, l'accès au système de paiements est restreint par la loi, de sorte que seules les plus grandes banques du Canada peuvent y avoir accès. Toutes les autres entreprises accèdent au système de paiements par l'intermédiaire de ces banques. Leurs concurrents se trouvent donc dans une position intenable. Ils doivent faire des affaires avec leurs concurrents pour pouvoir entrer en concurrence avec eux. Comme l'a écrit il y a 10 ans un groupe de travail gouvernemental chargé d'étudier le système de paiements, le système de paiements canadien est contrôlé par les grandes banques du pays, et leurs intérêts sont mieux servis en tenant à distance les nouveaux venus dans le système, ceux-là mêmes qui apporteraient les innovations dont les Canadiens ont besoin.

Le projet de loi C-59 n'est qu'une partie de la solution au problème. Lorsqu'il sera adopté, il permettra aux nouveaux venus réglementés par la Banque du Canada d'accéder directement au système de paiements sans devoir passer par leurs concurrents. Toutefois, pour que les Canadiens profitent de ce changement, nous avons également besoin d'un système de paiements auquel ils puissent accéder.

Depuis 2016, Paiements Canada s'efforce de moderniser le système de paiements canadien pour accélérer les transferts d'argent et rattraper le reste du monde. C'est également à ce système que les nouveaux venus auront accès. Selon la Banque mondiale, le Canada est l'un des rares pays du monde entier à ne pas disposer d'un système de paiements rapide et moderne. Les Canadiens attendent toujours l'arrivée de ce système.

Nous devons faire adopter le projet de loi C-59, mais nous devons également moderniser le système de paiements. Les autres pays qui l'ont fait bénéficient d'avantages dont nous ne

consumers and businesses sending money within borders and across them, better management of financial risks that could materialize and destabilize the banking system, a reduction in NSF fees, growth in GDP by more quickly getting money into the hands of businesses that invest it and grow the economy, and real-time access to earned wages, reducing reliance on predatory loans.

Our financial sector infrastructure, the laws and the actual technology we use to move money, was developed before the Internet came of age. As one of our members once said, it's like we're stuck on dial-up in a broadband world. We're glad to see the change starting to happen, but we must finish the job. That means implementing what's in Bill C-59 and modernizing the payments system that powers the Canadian economy.

Thank you again for having us here today.

The Chair: Thank you.

[*Translation*]

Eric Gagnon, Vice President of Corporate and Regulatory Affairs, Imperial Tobacco Canada Ltd: Good evening. My name is Eric Gagnon. I'm the vice president of Corporate and Regulatory Affairs at Imperial Tobacco Canada. I'll be speaking in English, but I'll gladly answer your questions in French, of course.

[*English*]

I'm pleased to address Bill C-59 and the proposed cost recovery fee for tobacco and vaping control measures. However, I cannot do that before highlighting that Canada is one of the most regulated markets in the world when it comes to tobacco products. Yet, despite being at an all-time low, smoking rates in Canada are not lower than countries like the United States, where tobacco measures are much less stringent.

This brings into question the effectiveness of Canada's tobacco control strategy, which is driven by anti-tobacco health groups. While these groups travel the world patting themselves on the back and pointing to Canada as a leader in tobacco control, they always forget to mention that one third of the Canadian tobacco market does not respect any of the current regulations, such as health warnings, taxes or proof of age. One would think that cheap, illegal and unregulated cigarettes

jouissons pas — des frais moins élevés pour les consommateurs et les entreprises qui transfèrent de l'argent à l'intérieur et à l'extérieur des frontières du pays, une meilleure gestion des risques financiers qui pourraient se matérialiser et déstabiliser le système bancaire, une réduction des frais imposés pour les chèques sans provision, une croissance du PIB découlant du fait que les entreprises ont accès à leur argent plus rapidement, l'investissent et font croître l'économie, et un accès en temps réel aux salaires gagnés, ce qui réduirait la dépendance à l'égard des prêts prédateurs.

L'infrastructure de notre secteur financier, les lois et la technologie que nous utilisons pour transférer des fonds ont été élaborées avant l'avènement d'Internet. Comme l'a dit l'un de nos membres, c'est comme si nous étions coincés sur une ligne commutée dans un univers à large bande. Nous sommes heureux de constater que des changements commencent à se produire, mais nous devons terminer le travail. Cela signifie qu'il faut mettre en œuvre le projet de loi C-59 et moderniser le système de paiements qui alimente l'économie canadienne.

Je vous remercie encore une fois de nous avoir invités à participer à votre séance d'aujourd'hui.

Le président : Je vous remercie.

[*Français*]

Eric Gagnon, vice-président des affaires corporatives et réglementaires, Imperial Tobacco Canada Ltd : Bonsoir. Je m'appelle Eric Gagnon et je suis vice-président des affaires corporatives et réglementaires chez Imperial Tobacco Canada. Je ferai mon allocution en anglais, mais c'est avec plaisir que je répondrai à vos questions en français, bien entendu.

[*Traduction*]

Je suis heureux de vous parler aujourd'hui du projet de loi C-59 ainsi que des droits de recouvrement des coûts proposés dans le cadre des mesures de lutte contre le tabagisme et le vapotage. Je tiens d'abord à souligner que le Canada est l'un des marchés les plus réglementés au monde pour ce qui est des produits du tabac. Pourtant, bien qu'il n'ait jamais été aussi faible, le taux de tabagisme au Canada n'est pas inférieur à celui de pays comme les États-Unis, où les mesures de lutte contre le tabagisme sont beaucoup moins strictes.

Ce constat remet en question l'efficacité de la stratégie de lutte contre le tabagisme du Canada, qui est guidée par des groupes de santé antitabac. Ces groupes parcourent le monde et se targuent de présenter le Canada comme un chef de file en matière de lutte contre le tabagisme, mais ils oublient toujours de mentionner qu'un tiers du marché canadien du tabac ne respecte aucun des règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne les mises en garde sur la santé, les taxes ou les preuves d'âge. On pourrait

available to children would be a top concern of these health groups, but instead, we're here talking about a new fee for the legal tobacco industry.

It is important to remind you that the federal government is already collecting more than \$3 billion annually in tobacco taxes, which is more than enough to pay for the \$66 million currently spent on tobacco control. Addressing illicit tobacco could generate enough revenue to fund Canada's tobacco strategy an additional 40 times over.

Governments across Canada continue to impose additional measures on the legal tobacco industry, and now the same is happening with vaping products. While we support measures to address youth vaping, similar problems are emerging. Often, these new regulations look good on paper but do very little to keep products out of the hands of youth. In fact, they do the opposite, and the latest example is Quebec, where a recent flavour ban on vaping products has seen 50% of the market become illegal overnight.

The federal government cannot seriously request additional money from the legal industry before addressing the illegal tobacco and vaping problem. Legal companies are already paying a high price for the government's lack of enforcement of the current regulations, and it is unacceptable to request a blank cheque without a commitment that these issues will be addressed.

Before any cost recovery fee can be imposed on the legal industry, Imperial Tobacco Canada proposes the following:

First, the national rate for illegal tobacco is at 32%, and that has to be accounted for if the cost recovery fee is imposed. The legal industry must not be forced to cover all the costs when one third of the market is illegal. Any surtax on the industry must take this situation into consideration, otherwise the design and administration of the recovery fee raises fundamental equality concerns.

Second, when it comes to vaping, there are hundreds of companies in Canada, and this needs to be taken into consideration when determining how to proceed with the cost recovery fee.

Third, the thriving black market remains today's biggest issue when it comes to tobacco and vaping. Any recovery fee needs to take this into consideration and ensure that sufficient funds are directed towards enforcing current regulations.

penser que le fait que des cigarettes bon marché, illégales et non réglementées soient accessibles aux enfants constituerait une préoccupation majeure de ces groupes de santé, mais on préfère se pencher sur la création de nouveaux droits pour l'industrie légale du tabac.

Il convient de rappeler que le gouvernement fédéral perçoit déjà plus de 3 milliards de dollars par an en taxes sur le tabac, ce qui est plus que suffisant pour payer les 66 millions de dollars actuellement consacrés à la lutte contre le tabagisme. La lutte contre le tabac illégal pourrait générer des recettes suffisantes pour financer 40 fois la stratégie canadienne de lutte contre le tabagisme.

Les gouvernements du Canada continuent d'imposer des mesures supplémentaires à l'industrie du tabac légal, et il en va de même pour les produits de vapotage. Nous soutenons les mesures visant à lutter contre le vapotage chez les jeunes, mais des problèmes semblables sont en train d'émerger. Souvent, ces nouveaux règlements semblent utiles en théorie, mais ils ne font pas grand-chose pour empêcher que les produits n'atterrissent entre les mains des jeunes. Le dernier exemple en date est celui du Québec, où l'interdiction récente des arômes sur les produits de vapotage a rendu 50 % du marché illégal du jour au lendemain.

Le gouvernement fédéral ne peut pas raisonnablement demander plus d'argent à l'industrie légale avant de s'attaquer au problème du tabac et du vapotage illégaux. Les entreprises légales paient déjà le prix fort pour la non-application des règlements actuels par le gouvernement, et il est inacceptable de leur réclamer un chèque en blanc sans s'engager à régler ces problèmes.

Avant d'envisager l'imposition de droits de recouvrement des coûts à l'industrie légale, Imperial Tobacco Canada propose ce qui suit :

Tout d'abord, la part du tabac illégal au niveau national est de 32 %, et il faut en tenir compte dans l'imposition de droits de recouvrement des coûts. L'industrie légale ne doit pas être obligée d'assumer tous les coûts alors qu'un tiers du marché est illégal. Toute surtaxe imposée à l'industrie doit tenir compte de ce fait, faute de quoi la conception et l'administration des droits de recouvrement soulèvent des problèmes d'équité fondamentaux.

Deuxièmement, en ce qui concerne le vapotage, il existe des centaines d'entreprises au Canada, et il convient d'en tenir compte pour déterminer la manière d'appliquer les droits de recouvrement des coûts.

Troisièmement, le principal problème lié au tabac et au vapotage reste le marché noir, qui est très prospère. Nous devons tenir compte de ce fait dans l'établissement de tout droit de recouvrement et veiller à ce que des fonds suffisants soient consacrés à l'application des règlements en vigueur.

Finally, launch a committee study to draw attention to what is Canada's most lucrative organized crime activity. Your committee would be an excellent venue for that.

In conclusion, the government — and public health groups — need to decide if they want a legal, regulated and taxed tobacco industry, or an illegal, unregulated and untaxed free-for-all. In saying that, I must note the contrast with cannabis, where eliminating the illegal market and promoting a legal industry is a government priority — and there is even a minister leading a working group to promote that industry. With tobacco, the goal seems to be to bankrupt the legal industry and turn the market over to organized crime. Someone in the government needs to explain why that is the case, and public health groups need to explain their silence on this issue.

[*Translation*]

Thank you for listening. I look forward to answering your questions.

[*English*]

The Chair: Thank you.

Brendan Frank, Director of Policy and Strategy, Clean Prosperity: Good evening, Mr. Chair and senators. I am here to urge the swift passage and implementation of the investment tax credit for carbon capture, utilization and storage, or CCUS, found in Bill C-59.

Clean Prosperity is a national Canadian climate policy organization. We focus on market-based policies to reduce Canada's greenhouse gas emissions and ensure that Canada seizes an outsized share of a generational opportunity — the low-carbon economy. We are independent, non-partisan and non-profit.

I wish to make two key points this evening. First, the finalization and implementation of the investment tax credit, or ITC, for CCUS, direct air capture and related infrastructure contained in Bill C-59 is an urgent matter. Second, the implementation of this ITC is the start of a long journey towards securing Canadian competitiveness in the fast-emerging low-carbon economy.

To begin, CCUS is crucial to Canada's short-term climate targets. It is crucial for seeding industries that we will ultimately need to reach net-zero greenhouse gas emissions by 2050, and it is crucial for ensuring that Canada takes the right near-term steps to seize that outsized share of the low-carbon economy.

Enfin, il convient d'entreprendre une étude en comité afin d'attirer l'attention sur l'activité la plus lucrative du crime organisé au Canada. Votre comité pourrait effectuer ce travail de façon très compétente.

En conclusion, le gouvernement et les groupes de santé publique doivent décider s'ils préfèrent avoir une industrie du tabac légale, réglementée et taxée, ou une industrie illégale, non réglementée et non taxée. Je tiens à souligner le contraste avec le cas du cannabis, dans lequel l'élimination du marché illégal et la promotion d'une industrie légale constituent une priorité gouvernementale. Un ministre dirige même un groupe de travail chargé de promouvoir cette industrie. Dans le cas du tabac, l'objectif semble être de mettre en faillite l'industrie légale et de confier ce marché au crime organisé. Le gouvernement doit nous expliquer pourquoi il en est ainsi, et les groupes de santé publique doivent expliquer leur silence sur cette question.

[*Français*]

Merci de m'avoir écouté et au plaisir de répondre à vos questions.

[*Traduction*]

Le président : Merci.

Brendan Frank, directeur des politiques et de la stratégie, Clean Prosperity : Bonsoir, monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs. Je suis ici pour demander l'adoption et la mise en œuvre rapides du crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone prévu dans le projet de loi C-59.

Clean Prosperity est un organisme national canadien de politique climatique. Nous nous concentrons sur les politiques axées sur le marché visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre du Canada et à veiller à ce que le Canada saisisse une part importante d'une occasion historique : l'économie à faibles émissions de carbone. Notre organisme est indépendant, non partisan et sans but lucratif.

J'aimerais soulever deux points essentiels. Premièrement, la finalisation et la mise en œuvre du crédit de taxes sur intrants pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, le captage direct de l'air et l'infrastructure connexe, prévu dans le projet de loi C-59, est une question urgente. Deuxièmement, la mise en œuvre de ce crédit de taxes sur intrants est le début d'un long cheminement vers la garantie de la compétitivité du Canada au sein de l'économie à faibles émissions de carbone qui se développe rapidement.

Tout d'abord, le captage, l'utilisation et le stockage du carbone sont essentiels à l'atteinte des objectifs climatiques à court terme du Canada. Ils sont essentiels à l'implantation des industries dont nous aurons besoin pour parvenir à la carboneutralité d'ici 2050, et pour garantir que le Canada prenne

Here, I stress that carbon capture is not a single technology. It is a suite of technologies, with applications across heavy industrial sectors ranging from oil and gas production, to electricity, to steel and cement manufacturing, to petrochemicals and fertilizers. Building a robust CCUS sector in Canada will also create positive spillovers for other nascent sectors that Canada will need to ultimately achieve net-zero greenhouse gas emissions, most notably, carbon dioxide removal.

In 2024, heavy industry accounts for over one third of Canada's emissions. We can't reach our 2030 targets without heavy industry, and heavy industry cannot do its fair share without CCUS, certainly not in time for 2030. Our analysis shows that this ITC will be a key component of the capital stack for a range of low-carbon projects.

This ITC has also become a bellwether for low-carbon investors. Canada has five major ITCs in various stages of development, and the CCUS ITC was announced first and is furthest along in the implementation process. It has already experienced multiple delays, contributing to an increasingly uncertain investment environment.

This pressure is particularly acute in the wake of the U.S. Inflation Reduction Act, which became law almost 18 months ago. Our analysis has further shown that the CCUS ITC is a crucial component of a competitive response to the U.S. Inflation Reduction Act. Whether it is policy implementation, or actually putting steel and concrete in the ground, Canada is behind and falling further behind.

Delays to the ITCs are already having material, real-world impacts and delaying shovel-ready projects, but the slow implementation of the CCUS ITC and other climate policies have also served as a broader signal, a symbol of Canada's struggles to execute on its climate policy commitments. Reversing this can start with the implementation of Bill C-59, but it certainly does not end there.

des mesures adéquates à court terme pour s'emparer de cette part importante de l'économie à faibles émissions de carbone.

J'insiste ici sur le fait que le captage du carbone n'est pas une technologie unique. Il s'agit d'un ensemble de technologies, qui s'appliquent à tous les secteurs de l'industrie lourde allant de la production de pétrole et de gaz à l'électricité, en passant par la fabrication d'acier et de ciment, les produits pétrochimiques et les engrais. La création d'un secteur du captage, de l'utilisation et du stockage du carbone solide au Canada aura également des retombées positives sur d'autres nouveaux secteurs dont le Canada aura besoin pour parvenir à la carboneutralité, notamment pour éliminer le dioxyde de carbone.

En 2024, l'industrie lourde générera plus d'un tiers des émissions du Canada. Nous ne pouvons pas atteindre nos objectifs pour 2030 sans la collaboration de l'industrie lourde, et cette dernière ne peut pas faire sa juste part sans le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, ou du moins pas à temps pour 2030. Nos analyses indiquent que ce crédit de taxes sur intrants sera un élément clé de l'ensemble des capitaux nécessaires à toute une série de projets à faibles émissions de carbone.

Ce crédit de taxes sur intrants est également devenu un point de repère pour les investisseurs dans les projets à faibles émissions de carbone. Le Canada dispose de cinq crédits de taxes sur intrants principaux qui en sont à différents stades de développement, et le crédit de taxes sur intrants pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone a été annoncé en premier et est le plus avancé dans son processus de mise en œuvre. Il a déjà subi de nombreux retards, ce qui contribue à rendre l'environnement d'investissement de plus en plus incertain.

Cette pression est particulièrement forte depuis l'adoption de l'Inflation Reduction Act des États-Unis, qui est entrée en vigueur il y a près de 18 mois. Nos analyses ont également montré que le crédit de taxes sur intrants pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone est un élément essentiel d'une réponse concurrentielle à l'Inflation Reduction Act des États-Unis. Qu'il s'agisse de la mise en œuvre des politiques ou de la réalisation de projets, le Canada est en retard et le sera de plus en plus.

Les retards dans la mise en œuvre des crédits de taxes sur intrants ont déjà des conséquences importantes et concrètes et retardent des projets qui sont prêts à être mis en œuvre. La lenteur de la mise en œuvre du crédit de taxes sur intrants pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone et d'autres politiques climatiques a également servi de signal plus général, de symbole des difficultés du Canada à honorer ses engagements en matière de politique climatique. Pour remédier à cette situation, nous pouvons commencer par mettre en œuvre le projet de loi C-59, mais nous ne devons assurément pas nous arrêter là.

My second point is that CCUS is necessary but insufficient. Canada's big five ITCs are a sensible response to the Inflation Reduction Act, but they are only part of the response. The CCUS ITC in particular carries significant risk if it is not operationalized in the presence of stringent and robust carbon markets. Modelling we have commissioned with Navius Research shows that the ITCs deliver limited economic and environmental benefits on their own. They must be paired with commitments to greater stringency in industrial carbon markets and a broad-based program of carbon contracts for difference. Without robust carbon markets, the CCUS ITC will not deliver its economic or emission reduction potential.

The worst possible outcome would be to construct these massive infrastructure projects, only for them to sit idle. Weak carbon markets would ensure that perverse outcome. To that end, we reiterate our call for greater stringency across all provincial carbon markets and an expansion of the federal program of carbon contracts for difference. I am happy to expand on this point if you have questions about carbon contracts for difference in particular, but, in short, they can enhance the durability of carbon markets and provide the long-term, structural incentives needed to ensure that the CCUS ITC does not create stranded assets.

I thank you for your time, and I look forward to your questions.

The Chair: Thank you, Mr. Frank.

Rob Cunningham, Senior Policy Analyst, Canadian Cancer Society: We appreciate the opportunity to testify.

In summary, our recommendations are three: To urge senators to support clauses 217 and 218 in the bill with respect to the cost recovery fee; we have a recommended strengthening amendment; and third, to urge senators to support clauses 145 to 167 with respect to vaping tax administration and enforcement provisions.

With respect to the cost recovery fee, it would provide enabling authority for regulations to require tobacco companies and vaping companies to reimburse the federal government for the \$66 million annual cost of the federal tobacco control strategy. It shouldn't be all Canadians who are paying for this strategy to reduce smoking, and now in particular youth vaping. It should be the tobacco industry, with the principle of

Deuxièmement, le captage, l'utilisation et le stockage du carbone sont nécessaires, mais pas suffisants. Les cinq principaux crédits de taxes sur intrants du Canada constituent une réponse judicieuse à l'Inflation Reduction Act, mais ils ne représentent qu'une partie de la solution. Plus particulièrement, le crédit de taxes sur intrants pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone présente des risques importants s'il n'est pas mis en œuvre sur des marchés du carbone stricts et robustes. Les modèles que nous avons commandés à Navius Research indiquent que les crédits de taxes sur intrants seuls ne produisent que des avantages économiques et environnementaux limités. Ils doivent être associés à des engagements en faveur d'une rigueur accrue sur les marchés industriels du carbone et à un vaste programme de contrats sur le carbone pour les différences. En l'absence de marchés du carbone solides, le crédit de taxes sur intrants pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone ne produira pas les retombées économiques ou la réduction des émissions escomptées.

Le pire des scénarios serait de bâtir ces projets d'infrastructure massifs et qu'ils soient inutilisés. Des marchés du carbone faibles garantiraient ce type de résultat néfaste. C'est pourquoi nous réitérons notre appel en faveur d'une rigueur accrue sur tous les marchés provinciaux du carbone et d'un élargissement du programme fédéral de contrats sur le carbone pour les différences. Je me ferai un plaisir de développer ce point si vous avez des questions sur les contrats sur le carbone pour les différences en particulier, mais, en résumé, ils peuvent renforcer la durabilité des marchés du carbone et fournir les incitatifs structurels à long terme nécessaires pour garantir que le crédit de taxes sur intrants pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone ne crée pas d'actifs inutilisés.

Je vous remercie pour le temps que vous m'avez accordé et je répondrai avec plaisir à vos questions.

Le président : Merci, monsieur Frank.

Rob Cunningham, analyste principal des politiques, Société canadienne du cancer : Nous vous remercions de nous donner l'occasion de comparaître devant vous.

En résumé, nous avons trois recommandations : Exhorter les sénateurs à appuyer les articles 217 et 218 du projet de loi relatifs aux droits de recouvrement des coûts; nous recommandons un amendement de renforcement; et troisièmement, nous exhortons les sénateurs à soutenir les articles 145 à 167 relatifs à l'administration de la taxe sur le vapotage et aux dispositions liées à l'application de la loi.

En ce qui concerne les droits de recouvrement des coûts, le projet de loi prévoit l'adoption de règlements obligeant les fabricants de tabac et les entreprises de vapotage à rembourser au gouvernement fédéral le coût annuel de 66 millions de dollars de la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme. Tous les Canadiens ne devraient pas avoir à payer pour cette stratégie visant à réduire le tabagisme, et maintenant, plus

accountability, the principle of the polluter pays. The tobacco industry has caused the epidemic. They would be responsible for these costs of trying to reduce tobacco use. The vaping industry has benefited significantly financially to high rates of youth vaping, and many of those teenagers are now adults. They may be addicted to nicotine. Even if they want to quit, they may be lifetime customers. It should be noted that the tobacco companies are major players in the tobacco industry and the vaping industry as well.

The cost recovery fee has a long history. In the 2021 federal election, it was in the platforms of the Liberal Party, the Conservative Party and the NDP. It was in the mandate letter of the Minister of Health. In 2021, the House of Commons Standing Committee on Health recommended it. In the United States, it has been in place since 2009, administered by the Food and Drug Administration. They have \$712 million a year that they require the tobacco companies to reimburse on the basis of market share, more than \$900 million Canadian. If the U.S. can have a cost recovery fee, surely we can have the same thing in Canada for the tobacco industry. Here in Canada we have had a cost recovery fee on the cannabis industry in place since 2018. If we can do it for cannabis companies, we can do it for tobacco and vaping companies.

The tobacco industry, on average over a nine-and-a-half-year period, increased their own prices, not including tax, by \$30.40 a carton. They increased their own prices by 180% in a period of time when cumulative inflation was just 28%. As a result, they have incremental revenues of \$2 billion a year or more. Can they afford \$66 million a year to pay to the federal government? Yes, they can. They often raise contraband as an issue but don't have credibility with respect to contraband. Imperial Tobacco and two other major companies were convicted of contraband and had to pay fines and civil amounts of \$1.7 billion. They themselves have been increasing their prices dramatically.

For the amendment, to help with the application of the cost recovery fee, we urge that it be required that the companies pay upfront, and unless they pay their fee, they can't sell the product. That's the way the excise tax works. The government shouldn't have to be chasing after companies.

With respect to the vaping tax administration enforcement, that's important to ensure that the vaping product tax works well. We know that youth are responsive to higher prices. We have a tremendous problem with youth vaping. I want to highlight that

particulièrement, le vapotage chez les jeunes. En vertu du principe de responsabilité, du principe du pollueur-payeur, cette responsabilité devrait revenir à l'industrie du tabac. Celle-ci est à l'origine de l'épidémie. Elle est responsable des coûts engendrés par la lutte contre le tabagisme. L'industrie du vapotage a bénéficié d'importants avantages financiers générés par le taux élevé de vapotage chez les jeunes, et nombre de ces adolescents sont aujourd'hui des adultes. Ils sont parfois dépendants de la nicotine. Même s'ils veulent arrêter, ils seront peut-être des clients à vie. Il convient de noter que les fabricants de tabac sont des acteurs majeurs de l'industrie du tabac et de l'industrie du vapotage.

Les droits de recouvrement des coûts ne datent pas d'hier. Lors des élections fédérales de 2021, ils figuraient dans les programmes du Parti libéral, du Parti conservateur et du Parti néo-démocrate. Ils figuraient également dans la lettre de mandat de la ministre de la Santé. En 2021, le Comité permanent de la santé de la Chambre des communes a recommandé leur création. Aux États-Unis, ils sont en place depuis 2009 et sont administrés par la Food and Drug Administration. Ils exigent des fabricants de tabac qu'ils remboursent 712 millions de dollars par an sur la base de leur part de marché, soit plus de 900 millions de dollars canadiens. Si les États-Unis peuvent établir des droits de recouvrement des coûts, nous pouvons assurément faire la même chose au Canada pour l'industrie du tabac. Ici, au Canada, nous avons créé des droits de recouvrement des coûts pour l'industrie du cannabis depuis 2018. Si nous pouvons le faire pour les entreprises de cannabis, nous pouvons le faire pour les fabricants de tabac et les entreprises de vapotage.

En moyenne, sur une période de neuf ans et demi, l'industrie du tabac a augmenté ses prix de 30,40 \$ par cartouche, taxe non comprise. Elle a augmenté ses prix de 180 % alors que l'inflation cumulée n'était que de 28 %. Ils ont donc généré 2 milliards de dollars de recettes supplémentaires par an, voire plus. Peuvent-ils se permettre de verser 66 millions de dollars par an au gouvernement fédéral? La réponse est oui. Ils soulèvent souvent la question de la contrebande, mais n'ont aucune crédibilité en la matière. Imperial Tobacco et deux autres grandes entreprises ont été reconnues coupables de contrebande et ont dû payer des amendes et des amendes civiles d'un montant de 1,7 milliard de dollars. Ils ont eux-mêmes nettement augmenté leurs prix.

En ce qui concerne l'amendement, pour faciliter l'application des droits de recouvrement des coûts, nous insistons sur la nécessité d'exiger des entreprises qu'elles paient à l'avance, et de ne les autoriser à vendre leurs produits que si elles ne paient pas leurs droits. C'est ainsi que fonctionne la taxe d'accise. Le gouvernement ne devrait pas avoir à courir après les entreprises.

En ce qui concerne l'application de l'administration de la taxe sur les produits de vapotage, il est important de s'assurer que la taxe sur les produits de vapotage fonctionne correctement. Nous savons que l'augmentation des prix a un effet sur les jeunes. Le

this is a category of product of disposable e-cigarettes popular with youth and has really taken off in Canada in the last couple years.

There are increasing numbers of puffs for each of these e-cigarettes. I'm going to show you Imperial Tobacco products. This is 500 puffs introduced in 2022. This is 1,500 puffs, this 5,000 puffs, and now they've introduced 8,000 puffs. The thing is that the cost per puff goes down. It was 2.2 cents per puff, and then 1.3 cents per puff, 0.6 cents per puff, and 8000 at 0.37 cents per puff, and finally we have other companies that have 10,000 puffs, 0.3 cents. The cost per week per month goes down. This 10,000-puff product is only 14% of what was just introduced in 2022.

Having an effective tax is important to reduce vaping. We've seen Imperial Tobacco actually encourage an increase in the tax rate.

Those are our submissions to the committee. We welcome any questions you may have.

The Chair: Thank you, sir.

Honourable senators, questions will be, first round, five minutes each.

[Translation]

If time permits during the second round, it will be three minutes.

[English]

With the number of witnesses that we have, please identify the witness to whom you wish to address the question.

Senator Marshall: I want to talk about energy affordability. My question is on the Excessive Interest and Financing Expenses Limitation rule. My question is for Mr. Bradley, Mr. Cheliak, and I think there's a Mr. Smith from Emera.

Can you explain to us how and why customers are going to be impacted by these amendments? There's a misconception out there that the additional taxes are going to be absorbed by the utilities or absorbed by the shareholders. In one of your opening remarks, you mentioned that the increase in the tax costs has to be transferred to the customer, which is going to make a difference. Customers are individual families, I take it, and companies. Can you clarify that point? And then I have some more questions.

vapotage chez les jeunes est un énorme problème. Je tiens à souligner que cette catégorie de produits, les cigarettes électroniques jetables, est très populaire chez les jeunes et que la consommation de ces produits au Canada a nettement augmenté ces deux dernières années.

Le nombre de bouffées augmente dans toutes ces cigarettes électroniques. Je vais vous montrer les produits d'Imperial Tobacco. Voici une cigarette électronique qui contient 500 bouffées, introduite en 2022. En voici une autre de 1 500 bouffées, une de 5 000 bouffées, et maintenant une de 8 000 bouffées. Le coût par bouffée diminue. Il était de 2,2 cents par bouffée, puis de 1,3 cent par bouffée, de 0,6 cent par bouffée, puis de 8 000 bouffées à 0,37 cent par bouffée, et enfin, d'autres entreprises offrent 10 000 bouffées, à 0,3 cent. Le coût par semaine et par mois diminue. Le coût du produit contenant 10 000 bouffées ne représente que 14 % de la cigarette électronique introduite en 2022.

Il est important de disposer d'une taxe efficace pour réduire le vapotage. Imperial Tobacco a même encouragé une augmentation du taux de la taxe.

Voilà ce que nous souhaitons communiquer au comité. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

Le président : Merci, monsieur.

Honorables sénateurs, pour le premier tour, vous disposerez de cinq minutes chacun pour poser vos questions.

[Français]

Si le temps le permet pendant la deuxième ronde, ce sera trois minutes.

[Traduction]

Compte tenu du nombre de témoins présents aujourd'hui, veuillez indiquer à quelle personne vous souhaitez adresser votre question.

La sénatrice Marshall : J'aimerais parler de l'abordabilité de l'énergie. Ma question porte sur la règle concernant la restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement. Ma question s'adresse à M. Bradley, M. Cheliak, et je pense qu'il y a un M. Smith d'Emera.

Pouvez-vous nous expliquer de quelle façon et pourquoi les clients seront touchés par ces amendements? On pense à tort que les taxes supplémentaires seront absorbées par les services publics ou par les actionnaires. Dans l'une de vos observations liminaires, vous avez mentionné que l'augmentation des coûts fiscaux doit être transférée au client, ce qui fera une différence. Les clients sont des familles individuelles, je suppose, et des entreprises. Pouvez-vous clarifier ce point? J'aurai ensuite d'autres questions.

Mr. Bradley: Mr. Chair, I thank the member for a very important question.

This is an affordability question for electricity customers ultimately. The way the regulatory compact works is, in return for the franchise to serve those customers, there are specific classes of costs that are deemed to be recoverable, and that includes these types of costs. This is not a matter of choice that a company would make as to whether or not they include this in their recoverable costs. This is a class of costs that goes into the rate base specifically. As we noted earlier, not only is it an affordability issue as a result of that, it's also a patchwork. It would apply in some jurisdictions but not in other jurisdictions.

Senator Marshall: So all of the taxes have to be transferred to the customers.

I think everybody serves different customers. Can you give us some indication as to how many customers will face an increased electricity bill, and can you quantify the dollar impact on customers? Can you give us some idea about that?

Mr. Bradley: Certainly. This will apply to customers in specific jurisdictions, and we included in our materials an indication of what that looks like from province to province.

Senator Marshall: Can you give us an example? I mean, are you talking about 50 cents on the average bill or \$20 on the average bill?

Mr. Bradley: We have our colleague from Emera in Halifax who can speak specifically to the experience of Nova Scotia.

Derek Smith, Vice President, Corporate Tax, Emera Inc., Electricity Canada member, Electricity Canada: Specifically, if we look to our regulated utility in Nova Scotia — Nova Scotia Power — we're anticipating an increase in tax expense over the next three years of somewhere around \$50 million that will be charged back to customers. That will be spread out through a rate-based group of about 500,000 customers.

Senator Marshall: Can you give us an idea as to what the average increase would be? I'm trying to get a handle on whether we are talking about 50 cents or \$20. Can you give us some idea as to the range of the impact?

Mr. Smith: The basic math over three years is about \$100 per customer.

Senator Marshall: Over a three-year period?

Mr. Smith: Yes.

M. Bradley : Monsieur le président, je remercie la sénatrice pour cette question très importante.

Au bout du compte, il s'agit d'une question d'abordabilité pour les consommateurs d'électricité. Le régime réglementaire fonctionne de la façon suivante : en échange de l'autorisation de desservir ces clients, certaines catégories de coûts sont considérées comme recouvrables, et elles comprennent ces types de coûts. Une entreprise ne choisit pas d'inclure ou non ces coûts dans ses coûts recouvrables. Il s'agit d'une catégorie de coûts qui entre expressément dans la base tarifaire. Comme nous l'avons souligné plus tôt, cela crée non seulement un problème d'abordabilité, mais aussi un ensemble de mesures disparates. Cela s'applique dans certaines administrations, mais pas dans d'autres.

La sénatrice Marshall : Toutes les taxes doivent donc être transférées aux clients.

Je pense que les entreprises servent des clients différents. Pouvez-vous nous donner une idée du nombre de clients qui subiront une augmentation de leur facture d'électricité, et pouvez-vous quantifier les conséquences financières pour ces clients? Pouvez-vous nous donner une idée de cette augmentation?

M. Bradley : Oui. Cette mesure s'appliquera aux clients situés dans des administrations particulières, et nous avons inclus dans nos documents un aperçu de ce qu'il en est dans chaque province.

La sénatrice Marshall : Pouvez-vous nous donner un exemple? S'agira-t-il de 50 cents sur une facture moyenne ou de 20 \$?

M. Bradley : Notre collègue d'Emera à Halifax peut parler plus précisément de l'expérience de la Nouvelle-Écosse.

Derek Smith, vice-président, Fiscalité, Emera Inc., membre d'Électricité Canada, Électricité Canada : Plus particulièrement, si l'on prend l'exemple des services publics réglementés de la Nouvelle-Écosse, Nova Scotia Power, nous prévoyons une augmentation de la charge fiscale d'environ 50 millions de dollars au cours des trois prochaines années, qui sera répercutée sur les clients. Cette somme sera répartie sur un groupe d'environ 500 000 clients soumis à ces tarifs.

La sénatrice Marshall : Pouvez-vous nous donner une idée de l'augmentation moyenne? J'essaie de savoir s'il s'agit de 50 cents ou de 20 \$. Pouvez-vous nous donner une idée de l'ampleur des répercussions?

M. Smith : L'augmentation serait d'environ 100 \$ par client sur trois ans.

La sénatrice Marshall : Sur une période de trois ans?

M. Smith : Oui.

Senator Marshall: So that's an average of \$30 per year.

I saw in one of the briefing papers we received that it's going to impact the maintenance of the electric grid. I didn't understand that, because if the taxes are going to be charged back to the customers, how is it going to impact the maintenance of the electric grid? Can anybody explain that to me, or did I misunderstand what I read?

Mr. Cheliak: It's the same principle on the natural gas side. When you go to a regulator to get your rates approved, there is a certain tolerance and threshold, if you will, for how much rates should go up. If you're taking money that otherwise would be put back into your company to build, maintain and enhance your assets, and instead that money is going to the federal treasury, that takes away from the pool of capital that you have to run your business, whether that's replacing pipelines or wires, building the next generation emission reduction project or otherwise. It's a pool of capital that, if it's going into taxes, it's not going into the company.

Senator Marshall: So if that's — is my time up?

The Chair: Yes. You can go to second round. If the question has not been well answered, we can ask them to come back to us in writing.

[*Translation*]

Senator Forest: I would like to pick up on my colleague Senator Marshall's question. I gather that the United States, the United Kingdom and Ireland chose to apply this regulated utility exemption to their holding companies. The Canadian government usually copies the tax policies of its principal partners. In your opinion, why didn't it do so in this case?

[*English*]

Mr. Bradley: Mr. Chair, that's an excellent question. I wish I had the answer. I have been asking that question of officials at the Department of Finance.

It seems logical to us that we would follow the lead and treat this in the same manner as our principal trading partners, but we do not in this matter. I cannot answer why. We would much prefer if it were the case that we treated it in the same way as the United States, the United Kingdom and Ireland.

La sénatrice Marshall : Il s'agit donc d'une somme moyenne de 30 \$ par an.

J'ai lu dans l'un des documents d'information que nous avons reçus que cette augmentation aurait une incidence sur l'entretien du réseau électrique. Je ne comprends pas, car comment l'entretien du réseau électrique peut-il être affecté si les taxes sont facturées aux clients? L'un de vous peut-il me fournir une explication ou ai-je mal compris ce que j'ai lu?

M. Cheliak : Le principe est le même pour le gaz naturel. Lorsque vous demandez à un régulateur d'approuver vos tarifs, il y a une certaine tolérance et un certain seuil, si vous voulez, pour la hausse des tarifs. Si vous prenez de l'argent qui serait autrement réinvesti dans votre entreprise pour construire, entretenir et améliorer vos actifs, et que cet argent va au Trésor fédéral, vous avez moins de capital pour faire fonctionner votre entreprise, c'est-à-dire pour remplacer des pipelines ou des câbles, construire le projet de réduction des émissions de prochaine génération ou autre. Si cet argent va aux impôts, ce capital n'est pas investi dans l'entreprise.

La sénatrice Marshall : Si... mon temps de parole est-il écoulé?

Le président : Oui. Vous pourrez poursuivre au deuxième tour. Si vous n'avez pas reçu de réponse satisfaisante à votre question, nous pouvons leur demander de répondre par écrit.

[*Français*]

Le sénateur Forest : J'aimerais poursuivre sur la question de ma collègue la sénatrice Marshall. Je crois comprendre que les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Irlande ont choisi d'appliquer cette exemption du service public réglementé à leurs sociétés de portefeuille. Habituellement, le gouvernement canadien a plutôt tendance à copier les politiques fiscales de ses principaux partenaires. Pourquoi aurait-il choisi de ne pas le faire dans ce cas-ci, selon vous?

[*Traduction*]

M. Bradley : Monsieur le président, c'est une excellente question. J'aimerais avoir la réponse. J'ai posé cette question aux fonctionnaires du ministère des Finances.

Il nous semblerait logique de suivre l'exemple de nos principaux partenaires commerciaux et de traiter cette question de la même manière qu'eux, mais ce n'est pas le cas. Je ne saurais dire pourquoi. Nous préférons de loin traiter cette question de la même manière que les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Irlande.

[Translation]

Senator Forest: Does the impact of these changes on the price of energy, estimated at around \$100 over three years in Halifax, seem like a logical order of magnitude for both Quebec and British Columbia?

[English]

Mr. Bradley: Once again, this will roll out very differently depending on what jurisdiction you're in, whether on the electricity side or whether it's an investment in your own company versus a Crown corporation, depending on whether or not it applies. The example we were given was with respect specifically to electricity in Nova Scotia. It will apply more broadly to the natural gas sector and natural gas in more jurisdictions than it will for electricity.

Paul, maybe you want to comment on what this looks like in the natural gas.

Mr. Cheliak: Thanks, Francis.

On the natural gas side, for all but two of the distribution companies in Canada, this would apply to them. The two it would not are Manitoba Hydro, which is a joint electric and natural gas company, and SaskEnergy, which is a natural gas distribution company in Saskatchewan. Otherwise, each individual utility would be subject to this.

Further to the point, there are large pipelines that deliver energy to the smaller utilities. Those large pipelines are also subject to Excessive Interest and Financing Expenses Limitation, or EIFEL. Their arrangement is such that their interests costs make their way into rates that then make it into ours, and ours get passed on to consumers. There is a cascading effect from the large pipes to the smaller pipes to the end consumer.

[Translation]

Senator Forest: I have a question for Mr. Holmes regarding Bill C-59, which implements the digital products tax. This tax was announced in 2020. The legislation specifies that it will come into effect retroactively as of January 2022. You're criticizing the retroactive aspect of this tax. Why did the government make this decision if we don't know when the tax will be implemented?

[English]

Mr. Holmes: Thank you for the question, senator.

[Français]

Le sénateur Forest : Selon vous, l'impact de ces changements sur le prix de l'énergie, quand on estime qu'il est d'environ 100 \$ sur trois ans à Halifax, est-ce un ordre de grandeur qui vous semble logique, autant pour le Québec que pour la Colombie-Britannique?

[Traduction]

M. Bradley : Encore une fois, la situation sera très différente selon l'administration dans laquelle vous vous trouvez, qu'il s'agisse de l'électricité ou d'un investissement dans votre propre entreprise ou dans une société d'État, selon que cette mesure s'applique ou non. L'exemple qui nous a été donné concernait plus particulièrement l'électricité en Nouvelle-Écosse. Cela s'appliquera plus largement au secteur du gaz naturel et au gaz naturel dans un plus grand nombre d'administrations que cela ne s'appliquera à l'électricité.

Monsieur Cheliak, vous pourriez peut-être nous dire ce qu'il en est pour le gaz naturel.

M. Cheliak : Merci, monsieur Bradley.

En ce qui concerne le gaz naturel, toutes les entreprises de distribution du Canada, sauf deux, seraient concernées. Les deux seules entreprises qui ne seraient pas concernées sont Manitoba Hydro, qui est une société mixte de distribution d'électricité et de gaz naturel, et SaskEnergy, qui est une société de distribution de gaz naturel en Saskatchewan. Dans tous les autres cas, les entreprises de distribution seraient soumises à cette mesure.

En outre, il existe de grands pipelines qui fournissent de l'énergie aux petites entreprises de services publics. Ces grands pipelines sont également soumis à la restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement. Selon leur accord, les coûts de leurs intérêts sont répercutés sur les tarifs, qui sont ensuite répercutés sur les nôtres, puis sur les consommateurs. Il y a un effet en cascade qui va des grands pipelines aux petits pipelines et au consommateur final.

[Français]

Le sénateur Forest : J'ai une question pour M. Holmes concernant le projet de loi C-59, qui met en œuvre la taxe sur les produits numériques. Cette taxe a été annoncée en 2020 et la loi prévoit qu'elle entrera en vigueur rétroactivement à partir de janvier 2022. Vous dénoncez l'aspect rétroactif de cette taxe. Quelle est la logique derrière cette décision du gouvernement, si on ne sait pas à quel moment cette taxe sera mise en œuvre?

[Traduction]

M. Holmes : Je vous remercie de cette question, monsieur le sénateur.

We don't know exactly why the government is choosing to move ahead with this so aggressively at this time. There is a broad, multi-jurisdictional approach to the digital economy and the Digital Services Tax in particular. Close to 130 countries have agreed to pursue this through the Organisation for Economic Co-operation and Development, or OECD, with a Pillar One approach. That is currently under way. We have repeatedly called on the government to participate in that multilateral approach, which they are, and yet they are still moving with a singular piece of legislation. This has been raised by senior officials within the current administration and within other potential future administrations. Our current ambassador to the U.S. has also expressed his concern regarding Canada moving forward with this.

We feel that a digital services tax will affect not only large multinational companies here in the digital economy in Canada but will also hit everyday consumers. We saw this introduced in other countries. It was seen as discriminatory and a trade disruption by the U.S. administration. We also saw the impact directly on consumers, raising the prices of digital services across the board, raising the prices for everything like travel — people who are booking online travel with very low margins.

The other issue about this tax, of course, is that it's not an income tax or a corporate tax. It's actually on the sales themselves, and so it is regressive in its nature as well.

[*Translation*]

Senator Gignac: I want to welcome the witnesses once again. I'll follow up with Mr. Holmes. I'm concerned about the retroactive aspect. Many Canadians use Booking and Expedia. Could we end up in a situation similar to what happened with another bill, where consequences ensued and people couldn't get the news on their social media? Could this mean that Expedia and Booking might no longer be available to Canadians if they refuse to pay retroactively? We're small for these companies. You said that this isn't in line with the Canada—United States—Mexico Agreement. Could you elaborate on this, please?

[*English*]

Mr. Holmes: Thank you once again.

I can't speak to the business decisions that individual member companies may make on this. I know it is highly concerning to multiple companies, particularly the retroactivity of it. We would at a very minimum advise that the retroactive element be cancelled from this all together. We think it's egregious for the

Nous ne savons pas exactement pourquoi le gouvernement choisit d'aller de l'avant de manière aussi musclée à ce stade-ci. L'économie numérique et plus particulièrement la taxe sur les services numériques font l'objet d'une vaste approche intergouvernementale. Près de 130 pays ont accepté d'aller en ce sens, dans le cadre du pilier un de l'Organisation de coopération et de développement économiques, ou OCDE. Cette initiative est en cours. Nous avons demandé à plusieurs reprises au gouvernement de participer à cette approche multilatérale, ce qu'il a fait et pourtant, il a encore cet étrange texte législatif. Cette question a été soulevée par de hauts fonctionnaires de l'administration d'aujourd'hui et possiblement de demain. Notre ambassadeur actuel aux États-Unis a également exprimé son inquiétude sur le fait que le Canada aille de l'avant à ce chapitre.

Nous pensons qu'une taxe sur les services numériques touchera non seulement les grandes entreprises multinationales de l'économie numérique au Canada, mais aussi les consommateurs ordinaires. Cette taxe a été introduite dans d'autres pays. L'administration américaine considère qu'elle est discriminatoire et perturbe le commerce. Nous avons également constaté son incidence directe sur les consommateurs, puisqu'elle augmente les prix des services numériques de manière générale et de tout ce qui a trait aux voyages — les personnes qui réservent des voyages en ligne avec des marges très faibles.

L'autre problème que pose cette taxe est bien sûr qu'il ne s'agit pas d'un impôt sur le revenu des particuliers ou des sociétés. Elle s'applique en fait aux ventes elles-mêmes, ce qui en fait une taxe régressive.

[*Français*]

Le sénateur Gignac : Bienvenue encore une fois aux témoins. Je vais faire un suivi avec M. Holmes. Ce qui m'inquiète, c'est le côté rétroactif. Beaucoup de Canadiens utilisent Booking et Expedia. Est-ce qu'on pourrait voir une situation semblable à ce qui s'est produit avec un autre projet de loi, où il y a eu des conséquences et où les gens ont été privés de nouvelles sur leurs réseaux sociaux? Est-ce que cela pourrait vouloir dire qu'Expedia et Booking pourraient ne plus être disponibles pour les Canadiens s'ils refusent de payer rétroactivement? Nous sommes petits pour ces compagnies et vous dites que cela n'est pas conforme à l'Accord Canada—État-Unis—Mexique. Pourriez-vous nous en dire un peu plus, s'il vous plaît?

[*Traduction*]

M. Holmes : Je vous remercie encore une fois.

Je ne peux pas parler des décisions commerciales que les entreprises membres peuvent prendre individuellement à ce sujet. Je sais que c'est une grande source de préoccupation pour de nombreuses entreprises, en particulier en raison de sa rétroactivité. Nous conseillerions au minimum de supprimer

government to go back in time and create a tax that did not exist when that business was conducted and to apply it retroactively. By the time this is put into place, we're looking at two to three years. Just the administrative burden and compliance burdens alone on companies to go back and evaluate what they owe retroactively to the government is absurd and costly, and it will absolutely chill business investment in this country.

Senator Gignac: [Technical difficulties].

Mr. Holmes: Absolutely.

Senator Gignac: And you propose we amend that retroactive part?

Mr. Holmes: Quite so, as we submitted.

Senator Gignac: I am shifting topics and going to Mr. Frank.

Since you're here and since this is complicated, I want to understand carbon contracts for difference and the \$7 billion and \$17 billion managed by the Canada Growth Fund Inc. Could you explain in plain English what it is exactly? What happens if, two or three years from now, we have a game changer in Canada like a new government that scraps the carbon tax? What happens to all the money we have spent on that?

Mr. Frank: Taking those in turn, first, a carbon contract for difference is essentially an agreement between two parties that guarantees the price of carbon at a certain fixed value for a specific period of time. The first deal that the Canada Growth Fund signed with Entropy in December agrees on a strike price of \$86.50. That guarantee has enabled the final investment decision for a specific project in Alberta.

We are envisioning a broad program where this type of contract is available off the shelf to any emitter who meets specific up-front criteria. This would systematically enhance the confidence in carbon markets if it is paired with greater stringency in this market. Basically, if the government follows through on its commitments to increase stringency, then the contracts present minimal fiscal risk to the government.

Senator Gignac: The risk shifts from the private sector to the public sector because, basically, the companies see this as a zone of comfort for them to have that. What happens with the uncertainty, I will say, regarding the possibility that the carbon tax will be scrapped? They no longer have a necessity for that? Do you already see some impact right now on the uncertainty

l'élément rétroactif. Nous trouvons inadmissible que le gouvernement remonte dans le temps et crée une taxe qui n'existait pas au moment où l'entreprise a vu le jour, et qu'il l'applique rétroactivement. Il faudra attendre deux ou trois ans avant que cette taxe soit mise en place. Rien que le fardeau administratif de la conformité imposé aux entreprises, qui doivent revenir en arrière et évaluer ce qu'elles doivent rétroactivement au gouvernement, est absurde et coûteux. Cette mesure va absolument refroidir les investissements des entreprises au pays.

Le sénateur Gignac : [Difficultés techniques]

M. Holmes : Absolument.

Le sénateur Gignac : Et vous proposez d'amender cet aspect rétroactif?

M. Holmes : Tout à fait, comme nous l'avons proposé.

Le sénateur Gignac : Je vais changer de sujet et m'adresser à M. Frank.

Puisque vous êtes ici et que c'est complexe, j'aimerais comprendre les contrats sur différence pour le carbone, ainsi que les 7 et 17 milliards de dollars gérés par le Fonds de croissance du Canada. Pourriez-vous m'expliquer en termes simples de quoi il s'agit exactement? Que se passera-t-il si, dans deux ou trois ans, la situation du Canada change, par exemple avec l'arrivée d'un nouveau gouvernement qui abolit la taxe sur le carbone? Qu'advient-il de tout l'argent que nous avons dépensé pour cela?

M. Frank : Tout d'abord, un contrat sur différence pour le carbone est essentiellement une entente entre deux parties qui fixe le prix du carbone à une certaine valeur pour une période donnée. Le premier contrat que le Fonds de croissance du Canada a signé avec Entropy en décembre prévoit un prix d'exercice de 86,50 \$. Cette garantie a permis de prendre une décision finale d'investissement pour un projet précis en Alberta.

Nous envisageons un vaste programme dans le cadre duquel ce type de contrat serait accessible à tout émetteur répondant à des critères initiaux donnés. Cette mesure renforcerait systématiquement la confiance à l'égard des marchés du carbone si elle s'accompagne d'une plus grande rigueur sur ce marché. En gros, si le gouvernement respecte ses engagements en matière d'encadrement, les contrats ne présentent qu'un risque fiscal minime pour lui.

Le sénateur Gignac : Le risque passe du secteur privé au secteur public parce que les entreprises considèrent essentiellement que cette mesure leur offre une zone de confort. Que se passe-t-il avec l'incertitude, concernant la possibilité que la taxe sur le carbone soit abolie? Les entreprises n'auraient-elles plus besoin de cette mesure? Voyez-vous déjà un certain effet

regarding a government shift on that? I am curious to understand if we will lose a lot of money on that program if we have any change.

Mr. Frank: If the retail price were to be repealed, there would be no impact on industrial carbon markets. These are provincially run programs. It is important here to distinguish between the retail carbon price and the industrial carbon price. The industrial systems are run by the provinces.

Senator Gignac: But somebody will have a loss, will they not?

Mr. Frank: If the market is increasingly stringent over time, then, no, there is no loss.

Senator Gignac: So the Canada Growth Fund will not lose any money with that?

Mr. Frank: Well, they're assigning contracts that they —

Senator Gignac: Okay.

Just to finalize quickly, Mr. Thurlow, on your side, is it important to have a carbon tax? Does that not change your investment and your planning? Does it create some uncertainty for your company and your business, or not really?

Mr. Thurlow: When the plan was first announced in 2021, a condition precedent to the economics of the plan was the carbon market on the industrial side. Under the Greenhouse Gas Pollution Pricing Act, provinces, as pointed out by my colleague, run a system which is deemed to be equivalent. In the event that the market changes at some point in the future because of a change that you just discussed, the Alberta TIER system, or Technology Innovation and Emissions Reduction system, which is the one that we are operating on right now, would continue to exist.

Senator Gignac: Thank you.

Senator Smith: Mr. Bester, it appears that you're in support of the changes to the Competition Act included in this bill. You note in your submission that our competition laws treat the Competition Bureau Canada as a private litigant, meaning that, in some cases, it can be held responsible for portions of defendants' legal fees. You believe this discourages the bureau from bringing forward cases against potential bad actors. Could you elaborate further, please, on the removal of the cost awards against the bureau and why you believe this will have a positive impact on competition?

Mr. Bester: Thank you for the question.

sur l'incertitude advenant un changement de cap du gouvernement dans ce dossier? Je suis curieux de savoir si nous perdrons beaucoup d'argent avec ce programme en cas de changement.

M. Frank : Si la tarification au détail devait être abrogée, il n'y aurait aucun effet sur les marchés industriels du carbone. Ces programmes sont administrés par les provinces. Il est important de faire la distinction entre la tarification du carbone au détail et celle du secteur industriel. Les systèmes industriels sont gérés par les provinces.

Le sénateur Gignac : Mais quelqu'un subira une perte, n'est-ce pas?

M. Frank : Si le marché est de plus en plus rigoureux au fil du temps, il n'y aura pas de perte.

Le sénateur Gignac : Le Fonds de croissance du Canada ne perdra donc pas d'argent avec cette initiative?

M. Frank : Eh bien, il octroie des contrats qui...

Le sénateur Gignac : Je vois.

Pour terminer rapidement, monsieur Thurlow, est-il important d'avoir une taxe sur le carbone de votre point de vue? N'a-t-elle pas une influence sur vos investissements et votre planification? N'est-elle pas une source d'incertitude pour votre entreprise et vos affaires, ou pas vraiment?

M. Thurlow : Lorsque le plan a été annoncé pour la première fois en 2021, une condition préalable à son volet économique était d'avoir un marché du carbone du côté industriel. En vertu de la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre, les provinces, comme l'a souligné mon collègue, gèrent un système qui est considéré comme équivalent. Dans l'éventualité où le marché devait changer à l'avenir en raison d'une modification dont vous venez de parler, le système sur l'innovation technologique et la réduction des émissions de l'Alberta, que nous utilisons actuellement, continuerait d'exister.

Le sénateur Gignac : Je vous remercie.

Le sénateur Smith : Monsieur Bester, il semble que vous soyez en faveur des modifications que ce projet de loi apporte à la Loi sur la concurrence. Vous faites remarquer dans votre mémoire que nos lois sur la concurrence traitent le Bureau de la concurrence du Canada comme une partie privée, ce qui signifie que, dans certains cas, il peut être tenu responsable d'une partie des frais juridiques des défendeurs. Vous estimez que cela décourage le bureau de porter plainte contre les mauvais acteurs potentiels. Pourriez-vous nous en dire plus, s'il vous plaît, sur la suppression de l'adjudication de frais au Bureau et sur les raisons pour lesquelles vous pensez que cela aura un effet positif sur la concurrence?

M. Bester : Je vous remercie de cette question.

I need to point out that the Competition Bureau is an organization of the government that works in the public interest, brings cases in the public interest, is still treated as a private litigant and is subject to cost awards. Most recently, in the Rogers-Shaw merger, if I am getting the figures right, the bureau was ordered to pay \$13 million or so of Rogers' legal fees.

Our concern with that approach is that it not only ignores the public interest mandate of the Competition Bureau but effectively it disincentivizes the bureau from taking on more well-resourced opponents who have the ability to spend. If you look at the case of Rogers-Shaw, the parties involved spent above the bureau's entire annual budget fighting that case. The cost awards function will push the bureau to be more reluctant to take cases against some of the largest corporations and instead be more likely to bring cases against smaller players that do not have the same legal resources.

Senator Smith: Your suggestion would be exactly what to address this particular issue as you see it?

Mr. Bester: Bill C-59 narrows the window for cost awards. We think that window should be closed entirely, recognizing the bureau's public interest mandate and the fact that the decision to pursue a case is, itself, quite important and one not taken lightly. We believe that is an effective disincentive to so-called frivolous cases without disincentivizing cases against some of the largest corporations in Canada and in the world.

Senator Smith: Do you think that opponents of the change would argue that there is a reasonable legitimate circumstance where the bureau can get it wrong but defendants pay the price without any recourse on the commissioner? How would you respond to the concern that it gives the commissioner more power without really any disciplinary repercussions?

Mr. Bester: The thing to keep in mind is that the decision to embark on a case, even without a cost award, is a resource-intensive one and one not taken lightly by the commissioner. The public doesn't know, for example, how many resources were dedicated to the Rogers-Shaw case, but, again, the concept of a meritless case ignores the reality of the resources and the seriousness of bringing any of these cases at all.

Senator Smith: Thank you, sir.

Senator Loffreda: Thank you all for being here this evening. You've got a large and great team.

Je dois souligner que le Bureau de la concurrence est une organisation gouvernementale qui travaille dans l'intérêt public, qui porte des affaires à l'attention du public, qui est toujours traitée comme une partie privée et qui est sujette à des adjudications de frais. Tout récemment, dans le cadre de la fusion de Rogers et Shaw, si je me souviens bien des chiffres, le bureau a été condamné à payer environ 13 millions de dollars pour les frais de justice de Rogers.

Ce qui nous préoccupe dans cette approche, c'est que non seulement elle fait fi de la mission du Bureau de la concurrence, qui a pour mandat d'assurer l'intérêt public, mais qu'elle le dissuade également de s'attaquer à des adversaires mieux dotés en ressources et capables de dépenser de l'argent. Si vous regardez l'affaire de Rogers et Shaw, les parties impliquées ont dépensé plus que le budget annuel total du bureau pour se battre dans cette affaire. La fonction d'adjudication de frais poussera le bureau à être plus réticent à s'attaquer à certaines des plus grandes sociétés et à choisir des acteurs plus modestes qui n'ont pas les mêmes ressources juridiques.

Le sénateur Smith : Que suggériez-vous pour résoudre ce problème particulier que vous observez?

M. Bester : Le projet de loi C-59 réduit la possibilité d'attribuer des frais. Nous pensons qu'il faut carrément éliminer cette possibilité, compte tenu du mandat d'intérêt public du bureau et du fait que la décision de poursuivre une affaire est, en soi, très importante et qu'elle n'est pas prise à la légère. Nous estimons qu'il s'agit là d'un moyen efficace de dissuader les affaires dites frivoles, sans pour autant décourager les plaintes portées contre certaines des plus grandes sociétés du Canada et du monde.

Le sénateur Smith : À votre avis, ceux qui s'opposent au changement ne soutiendraient-ils pas qu'il existe des circonstances raisonnables et légitimes où le bureau peut se tromper, mais où les défenseurs en paient le prix parce qu'ils n'ont aucun recours relativement à la décision du commissaire? Que répondriez-vous à ceux qui craignent que cela donne plus de pouvoir au commissaire sans qu'il y ait vraiment de répercussions disciplinaires?

M. Bester : Il ne faut pas oublier que la décision de poursuivre une affaire, même sans attribution de frais, est une décision qui demande beaucoup de ressources et qui n'est pas prise à la légère par le commissaire. Les gens ne savent pas, par exemple, combien de ressources ont été consacrées à l'affaire Rogers-Shaw, mais, encore une fois, la notion d'affaire sans fondement ne tient pas du tout compte de la réalité des ressources et du sérieux de ces poursuites.

Le sénateur Smith : Merci, monsieur.

Le sénateur Loffreda : Je vous remercie tous d'être des nôtres ce soir. Vous avez une grande et excellente équipe.

My question is for Mr. Bester once again. Canada would benefit from increased competition across various industries. We agree on that. We do have productivity challenges. You did share concerns with respect to the Competition Act and the scrutiny of reviewing mergers in already concentrated markets. I have a few questions that maybe you can answer in the first or the second round if we don't get to it.

I would like you, first and foremost, to elaborate on key elements or changes that you feel are missing to the Competition Act from Bill C-56 and Bill C-59.

I would also like you to elaborate on the relaxed scrutiny in our merger and acquisition evaluations, the result of NAFTA and now CUSMA aiming to foster growth, expansion or consolidation for Canadian businesses to effectively compete with larger U.S. counterparts. Is that one of the main reasons? Is this leniency, if so, still warranted? To what degree does the scarcity of competition in Canada increase or contribute to our productivity challenges? Are mergers the primary factor driving the current lack of competition in Canada? Are there other factors that you feel should be addressed?

Last but not least, what is the extent of concentrated markets in Canada? Maybe you can elaborate and share your thoughts on that and define a concentrated market. Some of the mergers and acquisitions that we've seen were having difficulty defining a concentrated market. T

Mr. Bester: Thank you so much for the excellent list of questions. I'll work my way down.

For the trade agreements piece, the Competition Act in 1986 introduced ideas from the 1960s and 1970s — similar to what you were saying — the idea that if we allowed companies in Canada to merge, that they would then be able to compete globally. We would trade off a lack of competition at home in exchange for these national or international players. This was a big piece of the rationale behind the efficiency defence, which Bill C-56 removed.

What we found in the intervening period is that the firms that made use of that defence, that line of reasoning, were primarily domestic and not participating in international markets. I think what the past 40 years have given us is a lesson on if we sacrifice competition at home, we can't expect those players to then look elsewhere when they have a fine market where they're not

Ma question s'adresse également à M. Bester. Le Canada bénéficierait d'une concurrence accrue dans divers secteurs. Nous sommes d'accord sur ce point. Nous avons des défis à relever en matière de productivité. Vous avez fait part de vos préoccupations concernant la Loi sur la concurrence et l'examen minutieux des fusions dans des marchés déjà concentrés. J'ai quelques questions auxquelles vous pourrez peut-être répondre au premier tour ou, si le temps ne nous le permet pas, au deuxième tour.

J'aimerais tout d'abord que vous précisiez les éléments clés ou les modifications qui, selon vous, manquent dans la Loi sur la concurrence aux termes des projets de loi C-56 et C-59.

Je voudrais également que vous nous parliez de l'assouplissement des critères dans nos évaluations des fusions et des acquisitions — résultat de l'ALENA et, maintenant, de l'ACEUM — en vue de favoriser la croissance, l'expansion ou la consolidation des entreprises canadiennes pour qu'elles puissent faire concurrence à leurs homologues américains de plus grande taille. Est-ce l'une des principales raisons? Le cas échéant, cette indulgence est-elle toujours justifiée? Dans quelle mesure la pénurie de concurrence au Canada multiplie-t-elle nos problèmes de productivité ou y contribue-t-elle? Les fusions sont-elles le principal facteur à l'origine du manque actuel de concurrence au Canada? Y a-t-il d'autres facteurs qui, selon vous, devraient être pris en compte?

Dernière question, mais non la moindre : quelle est l'ampleur de la concentration des marchés au Canada? Vous pourriez peut-être nous faire part de vos réflexions à ce sujet et définir ce qu'est un marché concentré. Dans certaines des fusions et acquisitions que nous avons vues, les gens avaient du mal à définir en quoi consistait un marché concentré.

M. Bester : Je vous remercie beaucoup pour cette excellente liste de questions. Je vais y répondre une par une.

En ce qui concerne les accords commerciaux, la Loi sur la concurrence de 1986 a instauré des idées datant des années 1960 et 1970 — un peu dans le sens de ce que vous avez dit —, à savoir que si nous autorisions les entreprises canadiennes à fusionner, elles seraient alors en mesure de soutenir la concurrence à l'échelle mondiale. Ainsi, nous compenserions le manque de concurrence au pays grâce à ces acteurs nationaux ou internationaux. C'était un des grands arguments pour justifier la défense fondée sur les gains en efficacité, chose que le projet de loi C-56 a supprimée.

Ce que nous avons constaté dans l'intervalle, c'est que les entreprises qui utilisaient ce moyen de défense, ce raisonnement, étaient essentiellement des entreprises canadiennes qui ne participaient pas aux marchés internationaux. Je pense que les 40 dernières années nous ont appris que si nous sacrifions la concurrence à l'échelle nationale, nous ne pouvons pas nous

challenged at home. I think that piece has really been tested, and I think it is — to the second question — a part of the productivity puzzle.

What haven't we tried? We've tried a number of different policy methods over the years, but what we have the opportunity to do now is really focus on competition and see if that's the missing piece of the puzzle, as countries like Australia in the 1990s did. That's beyond just straight competition policy, but it is fundamentally about competition.

Mergers and the extent of concentration in Canada and how we measure concentration, that's a good question. There are a lot of different answers to it. We can use the number of players, the size of players, the presence of profit margins, but market share is a proxy and a useful indicator for that. When we think about the extent of concentration in Canada, this is one where, for years and for decades, we tend to have more concentrated markets in grocery and telecommunications. A number of markets, on average, in Canada are more concentrated than peers'. If that's the case, whether through mergers or through the natural evolution of markets, we need to take that competition and the power of those companies, I would say, even more seriously, given that high concentration. Again, I'm using a term of art, but the number of players, the diversity of players and the relative size of them, these are all measures of concentration.

Senator Loffreda: But is it the primary factor? Would you say that our mergers and acquisitions and the fact we didn't show enough rigour on that, is that the primary factor for the lack of competition?

Mr. Bester: It is a factor. Is it the primary factor? It could be the primary factor in certain markets. If we look at something like the grocery market that has received a lot of attention over the past year, in the 1980s, we had eight major players. We're down to five. There were a number of consolidation steps as part of that process. When we look at markets 10, 20 or 30 years ago that had more players and are now reduced, part of our laxness on mergers has to be a part of that story.

Senator Loffreda: Thank you.

Senator MacAdam: Mr. Cunningham, Bill C-59 aims to amend the Tobacco and Vaping Products Act to, among other things, authorize the making of regulations respecting fees or charges to be paid by tobacco and vaping product manufacturers

attendre à ce que ces acteurs cherchent ensuite de nouveaux débouchés ailleurs lorsqu'ils disposent d'un bon marché où ils ne font face à aucune concurrence à l'intérieur du pays. Je crois qu'il s'agit là d'un constat bien établi, et je pense que c'est — pour répondre à la deuxième question — une pièce du casse-tête de la productivité.

Que n'avons-nous pas encore essayé? Nous avons adopté un certain nombre de méthodes stratégiques au fil des ans, mais nous avons maintenant l'occasion de nous concentrer réellement sur la concurrence et de voir si c'est la pièce manquante du casse-tête, comme l'ont fait des pays comme l'Australie dans les années 1990. Cela va au-delà d'une simple politique en matière de concurrence; c'est fondamentalement une question de compétitivité.

En ce qui concerne les fusions et l'ampleur de la concentration au Canada, ainsi que la façon dont nous la mesurons, c'est là une bonne question. Il y a beaucoup de réponses différentes. Nous pouvons utiliser le nombre d'acteurs, leur taille, la présence de marges bénéficiaires, mais la part de marché est une variable représentative et un indicateur utile à cet égard. Lorsque nous réfléchissons à l'ampleur de la concentration au Canada, nous observons que, depuis des années et même des décennies, nous avons tendance à avoir des marchés plus concentrés dans les secteurs de l'épicerie et des télécommunications. Un certain nombre de marchés au Canada sont, en moyenne, plus concentrés que ceux de nos pairs. Si c'est le cas, que ce soit grâce aux fusions ou à l'évolution naturelle des marchés, je dirais que nous devons prendre encore plus au sérieux cette concurrence et le pouvoir de ces entreprises, justement en raison de cette forte concentration. Encore une fois, j'emploie un terme technique, mais le nombre d'acteurs, leur diversité et leur taille relative sont autant de mesures de la concentration.

Le sénateur Loffreda : Oui, mais est-ce le facteur principal? Diriez-vous que le manque de concurrence est principalement attribuable à nos fusions et acquisitions et au fait que nous n'ayons pas fait preuve d'assez de rigueur dans ce dossier?

M. Bester : C'est un des facteurs. Est-ce le facteur principal? Ce pourrait être le cas dans certains marchés. Si nous examinons un secteur comme celui de l'épicerie, qui attire beaucoup d'attention depuis un an, il y avait huit acteurs importants dans les années 1980. Aujourd'hui, il n'y en a plus que cinq. Ce processus s'est accompagné d'un certain nombre de mesures de consolidation. Lorsque nous regardons les marchés qui comptaient plus d'acteurs il y a 10, 20 ou 30 ans et qui sont aujourd'hui réduits, notre laxisme à l'égard des fusions doit avoir contribué en partie à cette situation.

Le sénateur Loffreda : Je vous remercie.

La sénatrice MacAdam : Monsieur Cunningham, le projet de loi C-59 vise à modifier la Loi sur le tabac et les produits de vapotage afin, notamment, d'autoriser la prise de règlements concernant les frais ou les redevances payables par les fabricants

for the purpose of recovering costs incurred by the government in relation to the carrying out of the act and provide for related administration and enforcement, et cetera. Other than these cost-recovery provisions, are there other changes that the Canadian Cancer Society would have liked to have seen in this bill related to the promotion, cessation and/or the pricing of tobacco and vaping products?

Mr. Cunningham: Thank you for your question, senator. We support a comprehensive tobacco control strategy that includes taxation, legislation and programs.

Yes, maybe it's not in the Fall Economic Statement, but what could the government do more? There could be a tobacco tax increase. There could be a minimum age of 21 for tobacco and e-cigarettes, like the United States has done, and like P.E.I. has already done. There could be a ban on all remaining promotion. We don't see it as much, but there are very considerable expenditures, such as, for example, tobacco companies paying retailers incentives if they sell more product or if they order more product, or discounts for certain stores. These types of incentives shouldn't be happening. We could invest more with respect to cessation programs. We still do not have a ban on all flavoured tobacco products. We do ban menthol. We ban flavours in cigarettes. Some provinces and territories have banned flavours in all tobacco products. We could do that federally. Those are some examples, among others.

Senator MacAdam: Thank you.

I have a question to Imperial Tobacco Canada Ltd. You mentioned in your introductory comments that you have some measures to control youth vaping. I'm wondering if you could elaborate on what those measures are.

Mr. Gagnon: Of course.

First of all, in the provinces that we sell online, because there are some provinces where we are allowed to do that, we have a triple age verification. When you get on the website, you need to declare you're an adult. If you order, you need to have another demonstration that you're an adult by a third-party verification, and at point of sale, there is a verification that you're an adult.

In our terms and conditions with every retailer, we have training. We make sure that they don't sell to youth. If one store gets caught selling to youth, we will remove all of our nicotine products. I can tell you that a convenience store that doesn't sell

de tabac et de produits de vapotage afin de recouvrer les coûts engagés par le gouvernement pour l'application de la loi, ainsi que l'adoption de mesures connexes d'administration et d'exécution, et cetera. Outre ces dispositions relatives au recouvrement des coûts, y a-t-il d'autres modifications que la Société canadienne du cancer aurait aimé voir dans le projet de loi en ce qui concerne la promotion, la lutte contre le tabagisme ou le prix des produits du tabac et des produits de vapotage?

M. Cunningham : Je vous remercie de votre question, sénatrice. Nous sommes en faveur d'une stratégie globale de lutte contre le tabagisme, stratégie qui comprend des taxes, des lois et des programmes.

Oui, ce n'est peut-être pas dans l'énoncé économique de l'automne, mais que pourrait faire de plus le gouvernement? Il pourrait augmenter les taxes sur le tabac. Il pourrait porter à 21 ans l'âge minimum pour l'achat de tabac et de cigarettes électroniques, à l'instar des États-Unis et de l'Île-du-Prince-Édouard. Il pourrait également interdire toute promotion encore permise. Nous n'en voyons pas autant qu'avant, mais il y a des dépenses très importantes; par exemple, les fabricants de tabac versent des primes aux détaillants qui vendent ou commandent plus de produits, ou ils offrent des rabais à certains magasins. Ces types d'incitations ne devraient pas exister. Nous pourrions investir davantage dans les programmes de lutte contre le tabagisme. Il n'y a toujours pas d'interdiction frappant tous les produits du tabac aromatisé. Nous interdisons déjà le menthol, de même que l'aromatisation des cigarettes. Certaines provinces et certains territoires ont interdit les arômes dans tous les produits du tabac. Nous pourrions faire de même à l'échelle fédérale. Ce sont là quelques exemples, parmi d'autres.

La sénatrice MacAdam : Je vous remercie.

J'ai une question à poser au représentant d'Imperial Tobacco Canada Ltd. Vous avez mentionné dans votre déclaration liminaire que vous aviez pris des mesures visant à lutter contre le vapotage chez les jeunes. Je me demande si vous pouvez nous en dire davantage à ce sujet.

M. Gagnon : Bien sûr.

Tout d'abord, dans les provinces où nous vendons nos produits en ligne, parce que certaines provinces nous autorisent à le faire, nous vérifions l'âge des clients à trois reprises. Lorsque vous allez sur le site Web, vous devez déclarer que vous êtes un adulte. Si vous passez une commande, il faut confirmer que vous êtes un adulte au moyen d'une vérification par un tiers. Puis, au point de vente, on s'assure que vous êtes un adulte.

Dans les conditions générales que nous appliquons pour chaque détaillant, nous prévoyons une formation. Nous veillons à ce que les détaillants ne vendent pas nos produits aux jeunes. Si un magasin se fait prendre à le faire, nous retirerons tous nos

cigarettes, vaping products or nicotine products will close their doors very quickly. There are a number of things that are being done.

The funny thing here is that we're fully aligned with a lot of what Mr. Cunningham and his association are saying. The one thing that we don't agree with is the enforcement part. The Canadian Cancer Society doesn't want to recognize that when regulation hits, there is a portion of the market that goes illegal. That's not us. That is not Imperial Tobacco.

We are a tobacco company, and it's easy to hit on us. Quebec is a perfect example. We've been providing the Minister of Health in Quebec the list of all the vape shops that are selling illegal products. We go in the stores. We make the list. We give it to them, and they don't enforce. Yet the minister goes on *Tout le monde en parle* and accuses the tobacco companies. At one point, we have to stop blaming us for everything.

There is a lot that we do, and I am more than happy to sit down with Mr. Cunningham and the Canadian Cancer Society, because we don't want kids to vape and smoke. I can tell you that my job is a little more complicated when kids have access to nicotine products.

Senator MacAdam: Thank you.

Senator Kingston: My questions are for Electricity Canada, so that would be, I guess, Mr. Bradley and Mr. Cheliak.

You talked about Nova Scotia and Emera. New Brunswick also has a public utility. Could you describe the impact to New Brunswick, both on the consumer and, as well, you talked about assets and so on that would be affected because of the capital being chewed into, if I can use those words? Could you just describe what the impact would be on New Brunswick and the public utility there?

Mr. Bradley: Sure. From an electricity perspective, there would not be an impact, because it is a Crown corporation, and so the EIFEL rules would not apply to the principal electricity companies in New Brunswick, neither to NB Power nor to the City of Saint John. With respect to natural gas?

Mr. Cheliak: The gas utility is small in New Brunswick. It's still an emerging company in that province, but they would be. Liberty, which is owned by Algonquin Power & Utilities Corp., operates assets in the United States and in Canada. It wouldn't be

produits contenant de la nicotine. Je peux vous dire qu'un dépanneur qui ne vend pas de cigarettes, de produits de vapotage ou de produits contenant de la nicotine fermera ses portes très rapidement. Un certain nombre de mesures sont prises.

Ce qui est drôle, c'est que nous sommes tout à fait d'accord avec M. Cunningham et son association à bien des égards. La seule chose sur laquelle nous ne nous entendons pas concerne l'application de la loi. La Société canadienne du cancer ne veut pas reconnaître que lorsque la réglementation entrera en vigueur, une partie du marché sera illégale. Ce n'est pas nous. Ce n'est pas Imperial Tobacco.

Imperial Tobacco Canada Ltd est une société productrice de tabac et il est facile de s'en prendre à elle. Le Québec en est un parfait exemple. Nous avons fourni au ministre de la Santé du Québec la liste de toutes les boutiques de vapotage qui vendent des produits illégaux. Nous nous rendons dans les magasins. Nous dressons la liste. Nous la remettons au ministère et il n'applique pas la loi. Toutefois, le ministre participe à l'émission *Tout le monde en parle* et accuse les fabricants de tabac. À un moment donné, il faut arrêter de nous blâmer pour tout.

Nous faisons beaucoup de choses et je veux bien discuter avec M. Cunningham et la Société canadienne du cancer, parce que nous ne voulons pas que les enfants fument et vapotent. Je peux vous dire que mon travail est un peu plus compliqué lorsque des enfants ont accès à des produits qui contiennent de la nicotine.

La sénatrice MacAdam : Merci.

La sénatrice Kingston : Mes questions s'adressent aux représentants d'Électricité Canada, donc à MM. Bradley et Cheliak, je crois.

Vous avez parlé de la Nouvelle-Écosse et d'Emera. Le Nouveau-Brunswick a également une entreprise de services publics. Pourriez-vous parler des répercussions sur le Nouveau-Brunswick, à la fois sur le consommateur et sur les actifs, notamment, dont vous avez parlé, qui seraient touchés parce que du capital serait grugé, si je puis m'exprimer ainsi? Pourriez-vous seulement nous expliquer quelles seraient les répercussions sur le Nouveau-Brunswick et sur le service d'utilité publique de la province?

M. Bradley : Bien sûr. En ce qui concerne l'électricité, il n'y aurait pas de répercussions, car il s'agit d'une société d'État et les règles relatives au régime de restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement ne s'appliqueraient donc pas aux principales compagnies d'électricité du Nouveau-Brunswick, ni à Énergie NB, ni à la Ville de Saint John. Et qu'en est-il du gaz naturel, monsieur Cheliak?

M. Cheliak : L'entreprise de gaz au Nouveau-Brunswick est petite. Il s'agit encore d'une entreprise émergente dans cette province, mais ce serait le cas. Liberty, qui appartient à Algonquin Power & Utilities Corp. exploite des actifs aux

subject then; it's a privately held company. I don't have those numbers. I hazard to use any other jurisdiction as a proxy, but why don't we put a note to file, and I can follow up with you, senator.

Senator Kingston: Could that be done, Mr. Chair?

My next question is for Mr. Vronces and Mr. Gagnon. In your briefing, you talked about the fact that you feel that vaping products actually decrease the amount of tobacco smoked, and I'd like to know if you have any evidence to back that up. I'm thinking particularly in the case of youth, because my understanding has always been that youth like vaping — they prefer it to smoking — and then there is the flavoured — I see one right in front of me here — berry blend, and there is also bubble gum and all sorts of other things. I'm wondering how you are able to say that vaping is decreasing the actual smoking of tobacco.

Mr. Gagnon: There are a couple of things here.

Vaping is a less harmful alternative to smoking. Public Health England, the equivalent of Health Canada, says that vaping is 95% less harmful than smoking. Health Canada on their website suggests that, if you're a smoker, you're better off vaping. The evidence is there. I think even Mr. Cunningham would agree it is a less harmful product than smoking if you're a smoker.

Today's smoking incidence in Canada for youth is at an all-time low. It is almost non-existent. There are no more kids who smoke, which is a good thing. There is a problem with youth vaping. We need to recognize that.

Are there too many flavours on the market? Obviously. We don't need all these flavours. What Mr. Cunningham forgot to say, though, is that there was a youth vaping crisis in Canada before Imperial Tobacco Canada was in the market. Before May of 2018, 100% of the market was illegal. We are the ones who advocated for the market to be legalized. There were products and vape shops left and right. Kids could buy these products. Nothing was regulated. We advocated for this market to be regulated.

So is it a less harmful product than smoking? Certainly, it is. Mr. Cunningham said I'm not credible. I work for a tobacco company. I can live with that. Don't believe me. Listen to the data and the science. There are many credible health groups out there who are saying that if you're a smoker, you're better off vaping.

États-Unis et au Canada. Elle ne serait donc pas visée. Il s'agit d'une entreprise privée. Je ne dispose pas des chiffres. Je me risque à parler d'autres lieux, mais pourquoi ne pas inscrire une note au dossier et je pourrai faire un suivi auprès de vous, sénatrice.

La sénatrice Kingston : Est-ce possible, monsieur le président?

Ma prochaine question s'adresse à MM. Vronces et Gagnon. Dans votre exposé, vous avez dit que selon vous, les produits de vapotage réduisent, en fait, la consommation de tabac. J'aimerais savoir si vous avez des preuves pour étayer cette affirmation. Je pense en particulier aux jeunes, car j'ai toujours cru comprendre qu'ils aiment le vapotage — ils le préfèrent au tabagisme. Puis, il y a les arômes — je vois un de ces produits devant moi —, comme mélange de baies, puis gomme à mâcher et toutes sortes d'autres choses. Je me demande comment vous pouvez affirmer que le vapotage réduit le tabagisme.

M. Gagnon : Il y a deux ou trois éléments.

Le vapotage est une solution de rechange qui est moins nocive que le tabagisme. Au Royaume-Uni, Public Health England, l'équivalent de Santé Canada, affirme que le vapotage est 95 % moins nocif que le tabagisme. Sur son site Web, Santé Canada indique que, si vous êtes fumeur, il vaut mieux vapoter. Les preuves sont là. Je pense que même M. Cunningham dirait que si l'on est fumeur, les produits de vapotage sont moins nocifs que le tabac.

Aujourd'hui, le taux de tabagisme chez les jeunes au Canada n'a jamais été aussi bas. Il est presque inexistant. Il n'y a plus d'enfants qui fument, ce qui est une bonne chose. Le vapotage chez les jeunes pose un problème. Nous devons en être conscients.

Y a-t-il trop d'arômes sur le marché? Bien entendu. Nous n'avons pas besoin de tous ces arômes. Ce que M. Cunningham a oublié de dire, cependant, c'est qu'il y avait une crise du vapotage chez les jeunes au Canada avant qu'Imperial Tobacco Canada n'arrive sur le marché. Avant mai 2018, 100 % du marché était illégal. C'est nous qui avons plaidé pour la légalisation du marché. Il y avait des produits et des boutiques de vapotage à gauche et à droite. Les jeunes pouvaient acheter ces produits. Rien n'était réglementé. Nous avons plaidé pour que ce marché soit réglementé.

Est-ce donc un produit moins nocif que le tabac? Certainement. M. Cunningham a dit que je n'étais pas crédible. Je travaille pour un fabricant de tabac. Je suis capable de vivre avec cela. Ne me croyez pas. Fiez-vous aux données et aux connaissances scientifiques. De nombreux groupes de santé crédibles affirment que si vous êtes fumeur, il vaut mieux que vous vapotiez.

But there needs to be better regulation. First of all, there needs to be better enforcement. A lot of these products on the market right now are illegal. They don't comply with any of the current regulations in terms of flavours, nomenclature, excise, whatever it is. This needs to be addressed. That's not Imperial Tobacco's fault.

Senator Kingston: Do I have time for another question?

The Chair: The last question you asked, senator, did you mention it was directed to Mr. Cunningham also?

Senator Kingston: I have a follow-up for Mr. Cunningham.

The Chair: Yes, you have another question.

Senator Kingston: Thank you.

Mr. Cunningham, the harms of vaping, if you will, are emerging in terms of evidence. Could you talk to me a bit about that?

Mr. Cunningham: Clearly, vaping is addictive. There is emerging evidence with respect, in particular, to respiratory and cardiovascular conditions. It is addictive. If you add up vaping and cigarette smoking, the total nicotine use by youth is way up. It's an entry point for new youth. Are e-cigarettes less harmful? If you completely switch, yes. But there are significant harms. Many people have dual use. Health Canada says it's not established if you continue to smoke and vape.

The Chair: Mr. Cunningham, if you want to pursue your answer in writing, we would appreciate that through the clerk, please.

Senator Ross: My question is for Mr. Holmes.

When Mr. Greene was here speaking to us from the government, the senior executive adviser of the Tax Policy Branch, I brought your concerns about the retroactivity of the proposed Digital Services Tax to his attention. I'm going to read to you his answer to my question. He said:

It does have retrospective application, but businesses have known what the rules would be, and they've known that this would be the result. In that sense, it's not retroactive. I don't think anyone can claim that they are surprised.

Cependant, on doit améliorer la réglementation. Tout d'abord, il faut une meilleure mise en application. De nombreux produits qui sont offerts sur le marché sont illégaux. Ils ne sont conformes à aucun des règlements actuels en ce qui concerne les arômes, la nomenclature, l'accise, etc. Il faut s'attaquer à ce problème. Ce n'est pas la faute d'Imperial Tobacco.

La sénatrice Kingston : Ai-je le temps de poser une autre question?

Le président : Lorsque vous avez posé votre dernière question, sénatrice, avez-vous mentionné qu'elle s'adressait également à M. Cunningham?

La sénatrice Kingston : J'ai une autre question à poser à M. Cunningham.

Le président : Oui, vous avez une autre question.

La sénatrice Kingston : Merci.

Monsieur Cunningham, il y a de plus en plus de preuves des effets néfastes du vapotage, si l'on veut. Pourriez-vous m'en parler un peu?

M. Cunningham : Il est clair que le vapotage crée une dépendance. Il existe de nouvelles preuves en ce qui concerne, en particulier, les maladies respiratoires et cardiovasculaires. Le vapotage crée une dépendance. Si l'on prend le vapotage et le tabagisme, la consommation totale de nicotine chez les jeunes augmente considérablement. C'est une porte d'entrée pour les jeunes. Les cigarettes électroniques sont-elles moins nocives? Si l'on abandonne complètement le tabac, oui. Mais elles ont des effets néfastes importants. De nombreuses personnes consomment les deux produits. Santé Canada dit que ce n'est pas établi si l'on continue à fumer tout en vapotant.

Le président : Monsieur Cunningham, si vous voulez poursuivre votre réponse par écrit, nous vous serions reconnaissants de le faire par l'intermédiaire de la greffière, s'il vous plaît.

La sénatrice Ross : Ma question s'adresse à M. Holmes.

Lorsque M. Greene, qui est conseiller exécutif principal à la Direction de la politique de l'impôt du ministère des Finances, est venu témoigner, je lui ai parlé de vos préoccupations concernant le caractère rétroactif de la taxe sur les services numériques proposée. Je vais vous lire sa réponse à ma question :

La mesure s'applique rétroactivement, mais les entreprises connaissaient déjà les règles et elles savaient que cette mesure serait appliquée. En ce sens, elle n'est pas rétroactive et je ne pense pas que quiconque puisse prétendre être surpris.

I'm interested in your comments on that response to raising your concerns with the senior executive adviser of the Tax Policy Branch.

Mr. Holmes: I think, on first principle, it's not a tax and it doesn't exist until it's been promulgated, so the government has provided its intent to introduce a tax that would be retroactive in nature. It's used that as a method of, I suppose, keeping pressure on other partners around a multilateral table when most other countries are, in good faith, continuing to negotiate at a multilateral level. The intent of that is to have a coherent and consistent approach across the world to deal with this in a reasonable way that creates a level playing field for business to conduct digital business across the world. If we all break rank and do this individually, unilaterally and retroactively, it will create absolute chaos and will introduce tariff structures and retaliatory tariffs across many jurisdictions.

Senator Ross: A quick follow-up: What is your sense as to why they're considering doing it in this manner?

Mr. Holmes: I can't speak to that in terms of the intent behind it. What's clear to us, though, is that it's raised serious concerns. At a time that the government is signalling that it wishes to embark on a goodwill tour of the United States and ensure our most significant trading partner takes us seriously, at the same time we are waving a bit of a red flag in front of them. It seems counterproductive, to say the least.

Senator Ross: Thanks very much.

Senator Pate: Thank you to all of you for being here.

My question is for Mr. Vronces. In your submission for the 2024 pre-budget consultations, you stated:

Because Canadians don't have a way to securely and conveniently share their financial information, the federal government should introduce consumer-driven banking legislation in the 2024 budget as it committed to do in the 2023 Fall Economic Statement. The legislative framework should be consistent with the policy statement on consumer-driven banking the government released late last year.

We've heard repeatedly at this committee that people in need keep missing out on government resources or on income supports for which they are eligible. Many of those who miss out do not have easy access to things like bank accounts, direct deposit or the ability even to cash a cheque outside of horrific, usurious loans. Do you have any observations you could share about, one, how open banking might assist marginalized people,

J'aimerais savoir ce que vous pensez de ce qu'a dit le conseiller exécutif principal à la Direction de la politique de l'impôt en réponse à vos préoccupations.

M. Holmes : En principe, il ne s'agit pas d'une taxe et elle n'existe pas tant que la loi n'a pas été promulguée, de sorte que le gouvernement a fait part de son intention d'instaurer une taxe qui serait rétroactive. Il a utilisé cette méthode pour, je suppose, maintenir la pression sur d'autres partenaires autour de la table tandis que la plupart des autres pays continuent, en toute bonne foi, à négocier dans un cadre multilatéral. L'objectif est d'adopter une approche cohérente pour régler la question de manière à créer des règles du jeu équitables pour les entreprises afin qu'elles puissent mener des activités numériques partout dans le monde. Si nous sortons tous des rangs et que nous prenons des mesures unilatérales et rétroactives, ce sera le chaos total et nous assisterons à la mise en place de structures tarifaires et à des représailles tarifaires dans de nombreux pays.

La sénatrice Ross : J'aimerais ajouter une brève question. Pourquoi pensez-vous que l'on envisage de procéder de cette manière?

M. Holmes : Je ne peux pas parler de la raison d'être de cette mesure. Ce qui est clair pour nous, en revanche, c'est que de sérieuses inquiétudes ont été soulevées à cet égard. Au moment où le gouvernement signale qu'il souhaite entreprendre une tournée d'amitié aux États-Unis et s'assurer que notre principal partenaire commercial nous prend au sérieux, voilà que nous lui servons un avertissement. Il me semble que c'est contre-productif, c'est le moins que l'on puisse dire.

La sénatrice Ross : Merci beaucoup.

La sénatrice Pate : Je vous remercie tous de votre présence.

Ma question s'adresse à M. Vronces. Dans le mémoire que vous avez préparé dans le cadre des consultations prébudgétaires de 2024, vous avez indiqué ce qui suit :

Parce que les Canadiens n'ont pas de moyen de communiquer leurs renseignements financiers de manière sûre et efficace, le gouvernement fédéral devrait présenter, dans le budget de 2024, une loi-cadre régissant les services bancaires pour les gens, comme il s'est engagé à le faire dans l'Énoncé économique de l'automne 2023. Le cadre législatif doit être conforme à l'Énoncé de politique sur les services bancaires pour les gens que le gouvernement a publié à la fin de l'année dernière.

Ce comité a entendu à maintes reprises que des personnes dans le besoin n'ont toujours pas accès aux ressources du gouvernement ou aux mesures de soutien du revenu auxquelles elles sont admissibles. Une grande partie de ces gens n'ont pas facilement accès à, par exemple, des comptes bancaires, au dépôt direct ou ne peuvent même pas encaisser un chèque à part lorsqu'il s'agit d'horribles prêts usuraires. Avez-vous des

including people who are impoverished or homeless, who face systemic barriers to accessing conventional banking services; and, also, ways that it might assist governments in ensuring benefits reach marginalized people?

Mr. Vronces: I will take the questions in turn.

I will start by saying that consumer-driven banking is no panacea. It's not going to deliver financial services to just about everybody.

I should also probably start by saying Canada's population is relatively banked, but there is a significant underbanked population. There are people who are not getting the services they need or want from their financial institutions. There also are people, as a CBC investigation recently uncovered, being taken advantage of by their primary financial institutions. Open banking would help a bunch of providers help Canadians at the margins.

A few good examples I'd like to provide are Canadians who maybe can't afford a home. Maybe they are a new Canadian with a thin credit file, and a bank won't lend them money. Maybe they are a student who is just building their credit history. There are apps out there with which you can share your financial information to, for example, report your rent payments to a credit bureau to help build your credit store. Before a Fintechs member of ours did that, Borrowell, no one in Canada was doing that to help Canadians who are in greater need of assistance.

Another segment of the population that is very badly neglected by Canada's banks is the small business community. As someone who runs a small business myself, I can attest to that. One of our members has good data on what's challenging small businesses today, and it's really a lack of access to their cash and the slow movement of money. It's forcing them to take out loans and incur debt.

If we were able to modernize our financial sector infrastructure a bit more, there would be a lot of progress on serving some underbanked Canadians. That said, there will probably still be some underbanked Canadians who need help who won't be helped by initiatives like this.

Senator Pate: Thank you.

observations à formuler sur la manière dont un système bancaire ouvert pourrait aider les personnes marginalisées, y compris les personnes sans abri ou démunies, qui sont confrontées à des obstacles systémiques les empêchant d'accéder aux services bancaires traditionnels, et sur la manière dont il pourrait aider les gouvernements à s'assurer que les personnes marginalisées ont accès aux prestations?

M. Vronces : Je parlerai des points successivement.

Je dirai tout d'abord que les services bancaires pour les gens ne sont pas une panacée. Ils ne permettront pas d'offrir des services financiers à tout le monde.

Je devrais probablement dire aussi que la population canadienne dispose d'assez bons services bancaires, mais qu'un nombre important de personnes ne bénéficient pas de services bancaires suffisants. Il y a des gens qui n'obtiennent pas les services dont ils ont besoin ou qu'ils souhaitent obtenir de la part de leurs institutions financières. Comme l'a récemment révélé une enquête de CBC, il y a aussi des gens qui se font exploiter par leur principale institution financière. Le système bancaire ouvert aiderait un grand nombre de fournisseurs à aider les Canadiens marginalisés.

J'aimerais vous donner quelques exemples de Canadiens qui n'ont peut-être pas les moyens de s'acheter une propriété. Il peut s'agir d'un nouveau Canadien dont le dossier de crédit est peu étoffé et à qui une banque refuse de prêter de l'argent. Il peut s'agir d'un étudiant qui est en train de se constituer un dossier de crédit. Il existe des applications que l'on peut utiliser pour communiquer ses renseignements financiers pour, par exemple, signaler ses paiements de loyer à une agence d'évaluation du crédit afin de se constituer un dossier de crédit. Avant qu'un membre de Fintechs Canada ne le fasse, soit Borrowell, personne au Canada ne le faisait pour aider les Canadiens qui ont le plus besoin d'aide.

Un autre segment de la population que les banques canadiennes négligent beaucoup est celui des petits entrepreneurs. En tant que dirigeant d'une petite entreprise, je peux en témoigner. L'un de nos membres dispose de bonnes données sur les difficultés que rencontrent les petites entreprises de nos jours, et il s'agit en fait d'un manque d'accès à leur argent et de la lenteur des mouvements d'argent. Ils sont alors contraints d'emprunter et de s'endetter.

Si nous pouvions moderniser un peu plus l'infrastructure de notre secteur financier, nous parviendrions à servir beaucoup mieux certains Canadiens qui ont un accès limité aux services bancaires. Cela dit, il y aura probablement encore des Canadiens dont l'accès à ces services est limité, qui ont besoin d'aide, pour qui de telles initiatives n'amélioreront pas leur situation.

La sénatrice Pate : Merci.

This bill also contains provisions related to money laundering which would allow a court to infer the knowledge, belief or recklessness required in relation to the offence of laundering proceeds of crime. Too often it is those most marginalized rather than those profiting most from money laundering at the highest level who end up being held responsible under criminal law. With the continuous development of financial technology, do we have new measures available that can help better focus law enforcement efforts on these big players, not those easiest to catch?

Mr. Vronces: For sure. A lot of financial crime is done through old ways to pay, through cash. Those transactions cannot be traced. As economic behaviour becomes more digital, there are more sophisticated tools we can use to detect financial crime and stop it before it happens.

As an association, we've been supporting the government's effort to modernize our anti-money laundering regime. Unlike a lot of industry associations, we are very pro-regulation because we are an emerging part of the financial sector. We think the best way to generate trust in ourselves from Canadians and everyone else is to have a strongly regulated space where everyone knows that what happens is done with the highest level of integrity and resilience. As economic behaviour becomes more digital, there will definitely be new ways, and we're happy to support the government in cracking down on financial crime.

Senator Pate: Would you see one of the ways being able to go behind numbered companies, and particularly those who are hiding illicit gains behind complex corporate structures?

Mr. Vronces: Yes, that's something that happens today. We think there should be more transparency. Like I said, we've been working closely with department officials and folks at the more political levels of government to assist them in their crackdown on financial crime.

Senator Pate: Thank you.

Senator Galvez: Several of my questions have been asked already so I'm going to discuss greenwashing. My question is directed to Mr. Bester, Mr. Frank and Mr. Thurlow.

Some of us received a 12-page letter from the Commissioner of Competition saying that he would like to have more power to tackle greenwashing. The issue is the following. He says that the

Le projet de loi contient également des dispositions relatives au blanchiment d'argent qui prévoient qu'un tribunal peut déduire l'existence de la connaissance, de la croyance ou de l'insouciance requise à l'égard de l'infraction de recyclage des produits de la criminalité. Trop souvent, ce sont les personnes les plus marginalisées, plutôt que celles qui profitent le plus du blanchiment d'argent, qui finissent par être tenues pour responsables en vertu du droit criminel. Compte tenu du développement continu de la technologie financière, disposons-nous de nouvelles mesures qui permettent de mieux concentrer les efforts d'application de la loi sur ces gros joueurs, et non sur ceux qui sont les plus faciles à attraper?

M. Vronces : Tout à fait. Une grande partie des crimes financiers sont commis au moyen d'anciennes méthodes de paiement, en espèces. Ces transactions ne peuvent pas être retracées. Étant donné la place grandissante que prend le numérique dans le comportement économique, nous disposons d'outils plus avancés pour détecter les crimes financiers et empêcher qu'ils ne se produisent.

Notre association appuie les efforts que le gouvernement déploie pour moderniser notre régime de lutte contre le blanchiment d'argent. Contrairement à bien d'autres associations, nous sommes très favorables à la réglementation parce que nous occupons une place de plus en plus importante dans le secteur financier. Nous pensons que la meilleure façon de gagner la confiance des Canadiens et de tout le monde est d'avoir un cadre fortement réglementé dans lequel tout le monde sait que ce qui se passe est fait selon les normes d'intégrité et de résilience les plus rigoureuses. Compte tenu de l'importance grandissante du numérique dans le comportement économique, de nouvelles façons de faire apparaîtront certainement et nous sommes heureux d'aider le gouvernement à sévir contre la criminalité financière.

La sénatrice Pate : Pensez-vous qu'il s'agirait notamment de pouvoir s'attaquer aux sociétés à dénomination numérique, en particulier à celles qui cachent des gains illicites derrière des structures d'entreprise complexes?

M. Vronces : Oui, c'est quelque chose qui se produit aujourd'hui. Nous pensons qu'il devrait y avoir plus de transparence. Comme je l'ai dit, nous collaborons étroitement avec les fonctionnaires et les représentants politiques du gouvernement pour les aider à lutter contre la criminalité financière.

La sénatrice Pate : Merci.

La sénatrice Galvez : Plusieurs de mes questions ont déjà été posées. Je vais donc me concentrer sur l'écoblanchiment. Ma question s'adresse à MM. Bester, Frank et Thurlow.

Certains d'entre nous ont reçu une lettre de 12 pages de la part du commissaire à la concurrence dans laquelle il disait qu'il souhaiterait disposer de pouvoirs accrus pour lutter contre

reality is that the significant portion of the greenwashing complaints that the bureau receives do not involve claims about products but rather more general, forward-looking environmental claims about a business or brand as a whole — for example, claiming about being net zero or carbon neutral by 2030.

We all know that we are in this race to net zero, and Mr. Frank is saying he wants the tax cut for carbon capture and storage very fast in spite of the fact that, though this technology has been in development for the last 40 years, it has not been proven. Mr. Thurlow is saying that he claims net zero in Scope 1 and 2, but we don't know anything about 3 because you probably export your plastics outside.

My question is this: Why don't we give more power to the commissioner? Is this too little and too late at this time?

Mr. Thurlow: When the chemical industry makes claims, they do so in the Responsible Care framework, and it is independently verified by external, third-party advocates who come in and verify that the emissions reductions and our operations are adhering to the Responsible Care code.

As for whether or not there should be additional powers that are afforded to go after claims, that seems like a question for the Minister of Justice, because it is not incumbent on industry to determine whether or not the claims that they are making can be held to a different standard. We use scientific rigour to support the claims that we are making.

We have a company-wide, global pledge to get to net zero by 2050. Our board of directors has said that that is going to happen. We have an obligation to our shareholders as well as the obligations that we have.

Mr. Frank: The International Energy Agency has stated repeatedly that anywhere between 30 to 40% of the technologies we will need to reach net zero by 2050 are still in prototype or earlier. I would dispute that carbon capture is unproven. Some of the demonstration products we've seen have not performed as expected, but we don't see an obvious alternative. We have modelling that shows Canada will need anywhere from 50 to 100 megatonnes of carbon capture utilization and storage by 2040 and potentially even more by 2050.

Senator Galvez: There is not this need that everybody presents science-based targets and transition plans to accompany these claims? We are all in a race, and the U.S. IRA has been mentioned. To Dow Chemical, is there a transition plan in your process to get to net zero? Have you attained your goals?

l'écoblanchiment. Le problème, selon lui, est que la majorité des plaintes pour écoblanchiment que le bureau reçoit ne concernent pas des déclarations à propos de produits. Elles concernent plutôt des déclarations environnementales plus générales, axées sur l'avenir, d'entreprises ou de marques qui prétendent, par exemple, qu'elles atteindront la carboneutralité d'ici 2030.

Nous savons tous que nous sommes engagés dans cette course vers la carboneutralité. M. Frank dit qu'il veut une réduction d'impôt très rapidement pour le captage et le stockage du carbone, en dépit du fait que, bien que cette technologie soit en développement depuis 40 ans, elle n'a pas fait ses preuves. M. Thurlow déclare être carboneutre pour ce qui est des émissions de types 1 et 2, mais nous ne savons rien pour les émissions de type 3 parce que vous exportez probablement vos plastiques.

Ma question est la suivante. Pourquoi ne pas donner plus de pouvoirs au commissaire? Est-ce trop peu, trop tard?

M. Thurlow : Les déclarations de l'industrie chimique sont faites conformément aux principes de la Gestion responsable. Elles sont vérifiées sur place de manière indépendante par des intervenants externes, par des tiers, qui s'assurent que les réductions d'émissions et les activités de l'industrie respectent les codes de Gestion responsable.

Faudrait-il accorder des pouvoirs supplémentaires pour examiner des déclarations? Je pense que vous devriez poser cette question au ministre de la Justice, car il n'incombe pas à l'industrie de déterminer si les déclarations doivent être assujetties à une norme différente. Nos déclarations sont étayées par une rigueur scientifique.

Notre entreprise s'est engagée à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Notre conseil d'administration a déclaré que cela allait se produire. Nous avons une obligation envers nos actionnaires et nous avons nos propres obligations.

M. Frank : L'Agence internationale de l'énergie a déclaré à plusieurs reprises qu'entre 30 et 40 % des technologies dont nous aurons besoin pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050 sont encore à l'état du prototype ou en cours d'élaboration. Je conteste le fait que le captage du carbone n'ait pas fait ses preuves. Certains des produits d'essai que nous avons vus n'ont pas fonctionné comme prévu, mais il ne semble pas y avoir de solution de rechange évidente. Nous disposons d'une modélisation qui montre que le Canada aura besoin de 50 à 100 mégatonnes de captage, d'utilisation et de stockage du carbone d'ici 2040, et peut-être même davantage d'ici 2050.

La sénatrice Galvez : Ces déclarations ne doivent-elles pas, dans tous les cas, être appuyées par des objectifs et des plans de transition fondés sur des données scientifiques? Nous sommes tous engagés dans une course. On a mentionné l'Inflation Reduction Act des États-Unis. Ma question s'adresse au

Mr. Thurlow: I have great news for you. The very first step is happening in Canada for our company, and we will export that technology to the fleet of operations that we have around the world.

Your question is a fine one, and it's really up to us to demonstrate confidence in the communities in which we operate. I would agree with my friend Mr. Frank. There has been 50 years of evidence about CCUS effectiveness. There are certainly some technologies that can be improved, but it is accepted around the world that this is one way to deal with the issue. Carbon in, carbon out. It is through that demonstrated efficacy that we will have the social licence to operate around the world in all of these jurisdictions. Let's be really clear. If we do not meet our targets under CEPA, that's a criminal law offence, so we will hold ourselves to a very high standard to ensure that we are complying with those laws.

[Translation]

Senator Dalphond: I would like to thank our guests. It's good to hear from them. My first question is for the Chamber of Commerce. Mr. Holmes, you said that the digital services tax is retroactive. I thought that the government announced in 2021 that, if there were no agreement by the end of 2023 — which was the case — these services would be taxed starting in 2024. You said that some companies were taken by surprise. Does this mean that none of them made provisions for this possibility, even though it was announced?

[English]

Mr. Holmes: Thank you very much for the question, honourable senator.

The concern is that multilaterally and with Canada at the table, there was a decision made to extend the negotiation at the OECD table on this issue. The expectation, as has been done in other jurisdictions, was that that would be deferred. However, the Canadian government proposal is to move forward with a tax and make it retroactive. They're basically riding two horses here. They're moving with the multilateral system and are participating in that extension, but, at the same time, they're unilaterally applying a tax and then making that retroactive.

The administrative burden, the compliance burden retroactively, for companies is considerable. This tax did not exist at the time those revenues were collected. The forensic

représentant de Dow Chemical. Avez-vous un plan de transition pour atteindre la carboneutralité? Avez-vous atteint vos objectifs?

M. Thurlow : J'ai une grande nouvelle à vous annoncer. La toute première étape pour notre entreprise a lieu au Canada, et nous exporterons cette technologie à l'ensemble des activités que nous menons dans le monde entier.

Votre question est excellente, et il nous appartient vraiment de faire montre d'assurance dans les collectivités dans lesquelles nous travaillons. Je suis d'accord avec mon collègue, M. Frank. L'efficacité du captage, de l'utilisation et du stockage du carbone est prouvée depuis 50 ans. Certaines technologies peuvent certainement être améliorées, mais on reconnaît, dans le monde entier, qu'il s'agit d'une bonne façon de s'attaquer au problème. Le carbone entre et le carbone sort. C'est grâce à cette efficacité démontrée que nous aurons l'acceptabilité sociale nécessaire pour mener nos activités dans le monde entier, dans tous ces pays. Soyons clairs. Le fait de ne pas atteindre nos objectifs dans le cadre de la LCPE constituerait une infraction criminelle. Nous nous imposerons donc des normes très strictes pour nous assurer de respecter ces lois.

[Français]

Le sénateur Dalphond : Merci à nos invités. C'est très intéressant de les entendre. Ma première question s'adresse à la Chambre de commerce. Monsieur Holmes, vous avez dit que la taxe qui est imposée aux services numériques est une taxe rétroactive. Il me semble avoir compris qu'en 2021, le gouvernement a annoncé que s'il n'y avait pas d'entente à la fin de 2023 — c'est qui s'est produit —, ces services feraient l'objet d'une imposition à compter de 2024. Vous nous dites que certaines entreprises ont été prises par surprise. Dois-je comprendre qu'aucune n'a fait de provisions pour prévoir cette éventualité, qui avait quand même été annoncée?

[Traduction]

M. Holmes : Merci beaucoup de la question, honorable sénateur.

Tous les pays concernés, dont le Canada, ont pris la décision de prolonger les négociations menées par l'OCDE sur cette question. On s'attendait donc à ce que l'entrée en vigueur de cette taxe soit reportée, comme dans d'autres pays. Cependant — et c'est là où le bât blesse —, la proposition du gouvernement canadien est d'aller de l'avant avec une taxe et de la rendre rétroactive. C'est contradictoire. Le Canada s'inscrit dans l'approche multilatérale et participe à cette prolongation des négociations, mais, en même temps, il applique une taxe de façon unilatérale pour ensuite la rendre rétroactive.

Le fardeau administratif et le fardeau d'observation rétroactive sont considérables pour les entreprises. Cette taxe n'existait pas au moment où ces revenus étaient perçus. La juricomptabilité qui

accounting that will be required to go back and apply that tax and then remit it to government will be considerable, so it seems punitive in nature.

The other thing, and the concern we have with this, is that it adds an inflationary trend to an already inflationary environment, which will be experienced quite directly by both businesses and individuals for online services that they're quite accustomed to, and in particular, online travel as well. It's not just big companies that we love to poke at. This will hit mom-and-pop shops. It will hit people who, in an affordability crisis —

Senator Dalphond: I'm sorry to interrupt you, but we have little time. Does the government require you to go back further than 2021, the last three years?

Mr. Holmes: My understanding is that it goes back to 2022.

Senator Dalphond: So it would be two years, 2022 and 2023, and it was made public in 2021. What you're saying is that nobody thought of having accounting procedures in a way that would make it easier to make the calculation if the tax were to happen?

Mr. Holmes: I can't speak to individual accounting practices of member companies, but I think that it is a punitive tax that's retroactive, which seems egregious in its own way. At a personal income tax level, we would all find some umbrage in being told that we suddenly owe taxes retroactively.

Senator Dalphond: The principle of tax law is that when the ways and means motion is filed, the law will be adopted maybe a year later, but it will be applicable at the time of the announcement.

My next question is about the changes to the competition law. In a joint letter to the Minister of Innovation, Science and Industry, you complain about the lack of consultation in connection with these changes. Would you mind commenting on that? Mr. Bester could also answer if there was a lack of consultation. Or maybe some were consulted and some were not? I don't know. I just want to get some precision.

Mr. Holmes: Thank you.

We were quite pleased with the level of consultation that the government initiated, in particular with the open round table and consultation mechanism and the "what we heard" document that was published, I believe, a day before changes to legislation

sera requise pour revenir en arrière, appliquer cette taxe et la verser au gouvernement sera considérable. Cette mesure semble donc punitive.

Ensuite — et c'est ce qui nous préoccupe —, cette taxe ne fera qu'attiser l'inflation avec laquelle nous sommes déjà aux prises. Les entreprises et les particuliers qui utiliseront les services en ligne auxquels ils sont habitués, comme pour réserver des voyages en ligne, seront directement frappés par cette taxe. Il n'y a pas que les grandes entreprises que l'on aime ennuyer. Les entreprises familiales seront touchées. Cette taxe nuira aux personnes qui, en pleine crise de l'abordabilité...

Le sénateur Dalphond : Je suis désolé de vous interrompre, mais nous n'avons pas beaucoup de temps. Le gouvernement vous demande-t-il de remonter plus loin que 2021, plus loin que les trois dernières années?

M. Holmes : Si j'ai bien compris, cette taxe sera rétroactive à 2022.

Le sénateur Dalphond : Il s'agit donc de deux années, 2022 et 2023. La mesure a été annoncée en 2021. Vous nous dites que personne n'a pensé à mettre en place des procédures comptables qui faciliteraient le calcul dans le cas où la taxe serait appliquée?

M. Holmes : Je ne peux pas parler des pratiques comptables individuelles des entreprises membres, mais je pense qu'il s'agit d'une taxe punitive qui est rétroactive, ce qui, en soi, est un problème. Prenez l'impôt sur le revenu des particuliers. Nous serions tous mécontents d'apprendre que nous devons soudainement payer des impôts de manière rétroactive.

Le sénateur Dalphond : Selon le principe du droit fiscal, lorsque la motion des voies et moyens est déposée, la loi peut être adoptée un an plus tard, mais elle sera applicable au moment de l'annonce.

Ma prochaine question porte sur les changements à la Loi sur la concurrence. Dans une lettre conjointe au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, vous vous plaignez du peu de consultations menées avant de proposer ces changements. Pourriez-vous nous faire part de vos commentaires à ce sujet? M. Bester pourrait également répondre à la question, s'il y a eu peu de consultations. Peut-être que certains ont été consultés et d'autres non? Je n'en sais rien. Je souhaite simplement obtenir des précisions.

M. Holmes : Je vous remercie.

Nous sommes très satisfaits du niveau de consultation auquel le gouvernement a eu recours, en particulier de la table ronde ouverte et du mécanisme de consultation, ainsi que du document intitulé « Ce que nous avons entendu » qui a été publié, je crois,

were introduced. What was not provided was an opportunity — for example, with Bill C-56 — to actually consult on the proposed legislation.

What we've seen over the last couple of years in omnibus legislation such as implementation acts for Budget 2022, the Fall Economic Statement that we're discussing tonight, as well as Bill C-56, are a series of small and big changes introduced in the Competition Act in an incoherent — not necessarily incoherent, but in a way that we do not see the end vision of the government.

This is a process question. We liked the consultation. We appreciated that the government provided a “what we heard” document, but then what we've observed is a series of changes being introduced into other pieces of legislation in an ad hoc manner that does not provide us with a blackline version of the bold vision this government has for competition in Canada.

The Chair: You could complete your answer in writing through the clerk, please. Since Senator Dalphond has also mentioned Mr. Bester, perhaps he could also look at that question and please respond in writing through the clerk as well. I'll give you the time frame later. Thank you.

[Translation]

Senator Carignan: My question is for Fintechs Canada. Fintechs is a broad term. It covers everything from online brokerages to online banking and many different areas. I was wondering the following. Whom do you represent? Who are your main members? You spoke about banks. However, banks are increasingly providing their services online, including brokerages. They're developing the fintech parts of their subsidiaries. I would like to know whom you represent in particular.

I gather that you held pre-budget consultations. We'll see whether the minister listened to you when the budget is tabled. What aspect of Bill C-59 affects you in particular?

[English]

Mr. Vronces: You're right that the word “fintech” is very broad. If you take a textbook economic definition of financial technology, it applies to everything, including the abacus, a calculator or someone using a spreadsheet on Microsoft Excel.

Fintechs Canada represents, more concretely, Canada's fintech market leaders, the ones you read about in the news, such as Wealthsimple, Borrowell, KOHO and Flinks. We have

un jour avant que les modifications législatives ne soient présentées. Toutefois, nous n'avons pas eu l'occasion — par exemple, pour le projet de loi C-56 — d'être consultés sur ce projet de loi.

Au cours des deux dernières années, nous avons vu des projets de loi omnibus, comme les lois d'exécution du budget de 2022, l'énoncé économique de l'automne dont nous discutons ce soir, ainsi que le projet de loi C-56, qui contiennent une foule de petits et grands changements à la Loi sur la concurrence. Ces changements sont présentés de façon désorganisée; pas nécessairement de façon désorganisée, mais d'une manière qui ne nous permet pas de savoir quel est l'objectif final du gouvernement.

Cela a trait au processus. Nous sommes heureux d'avoir été consultés. Nous remercions le gouvernement d'avoir publié un document sur ce qu'il a entendu. Cependant, des changements ont ensuite été présentés de façon ponctuelle dans d'autres mesures législatives. Cela fait en sorte qu'il est difficile d'avoir une idée claire de la vision audacieuse de ce gouvernement au chapitre de la concurrence au Canada.

Le président : Vous pourriez compléter votre réponse par écrit et l'envoyer à la greffière. Puisque le sénateur Dalphond a également posé sa question à M. Bester, il pourrait peut-être lui aussi examiner cette question et envoyer une réponse écrite à la greffière. Je vous donnerai l'échéancier plus tard. Merci.

[Français]

Le sénateur Carignan : Ma question s'adresse à Fintechs Canada. C'est large, les *fintechs*. Cela va du courtage en ligne à la banque en ligne et à plein de différents domaines. Je me posais la question suivante : qui représentez-vous? Qui sont vos principaux membres? Vous avez parlé des banques, mais les banques offrent de plus en plus leurs services en ligne, y compris le courtage. Elles développent elles-mêmes des parties *fintechs* des filiales. J'aimerais savoir qui vous représentez surtout.

Je comprends que vous avez mené des consultations prébudgétaires. On va voir si la ministre vous a entendus lors du budget qui sera déposé, mais en ce qui a trait au projet de loi C-59, qu'est-ce qui vous touche de façon plus particulière?

[Traduction]

M. Vronces : Vous avez raison. La technologie financière englobe beaucoup de choses. La définition économique classique de la technologie financière s'applique à tout : elle peut inclure un boulier, une calculatrice ou encore une personne qui utilise un tableau Excel.

Fintechs Canada représente, plus concrètement, les chefs de file du marché de la technologie financière au Canada, ceux dont vous entendez parler dans les nouvelles, comme Wealthsimple,

fintech-friendly financial institutions, those that like to work with fintechs, such as EQ Bank, ATB, Peoples Group and DC Bank. We have the technology companies that power the credit union space, such as Central 1, Celero and Everlink. We have global fintech companies like Stripe, Block and Wise. We have payment networks like Visa and Interac.

The common thread across this disparate group of companies is that they have all rallied around our mission to bring about a more competitive and innovative financial sector. They all genuinely believe that there are barriers to entry that make it hard for start-ups to succeed here, and the government can safely and responsibly take them down. That's who we represent.

As to how Bill C-59 specifically affects us, it's the amendments to the Canadian Payments Act. For the longest time, fintech companies — which will be supervised by the Bank of Canada when performing their retail payment activities — have had to go through banks to access the payments system. That means they've had to do business with their competitors in order to compete with them. It has put them in a disadvantaged position and made the playing field in financial services very unlevel.

The amendments to the Canadian Payments Act in Bill C-59 will make these sorts of companies eligible for membership in Payments Canada, which means they will be able to access the national payments system to move money in service of their customers. That's what we support and what we'd like to see go through in Bill C-59.

The Chair: Senators, we have time for a second round. It will be two minutes only.

[Translation]

If the witnesses can't respond immediately, they can certainly do so in writing.

[English]

Senator Marshall: My question is for Mr. Bradley or maybe Mr. Smith from Emera, if he's still here.

Explain the part where you indicated that this additional tax is going to impact the maintenance of the electric grid. We're moving to more and more electric vehicles, so we need to rely on the grid. How will this impact the electric grid?

Borrowell, KOHO et Flinks. Nous représentons les institutions financières favorables à la technologie financière, les entreprises qui aiment travailler avec cette technologie, comme EQ Bank, ATB, Peoples Group et DC Bank, les entreprises technologiques qui alimentent l'espace des coopératives de crédit, comme Central 1, Celero et Everlink, les entreprises mondiales de technologie financière comme Stripe, Block et Wise, et les réseaux de paiements comme Visa et Interac.

Le dénominateur commun de ce groupe hétéroclite d'entreprises est qu'elles se sont toutes ralliées à notre mission, qui est de rendre le secteur financier plus compétitif et plus novateur. Elles croient toutes sincèrement qu'il existe des obstacles à l'entrée qui empêchent les jeunes entreprises de réussir ici, et que le gouvernement peut supprimer ces obstacles en toute sécurité et de manière responsable. Nous représentons ces entreprises.

Ce sont les amendements à la Loi canadienne sur les paiements — dans le projet de loi C-59 — qui nous toucheront plus précisément. Depuis longtemps, les entreprises de technologie financière — dont les activités associées aux paiements de détails seront supervisées par la Banque du Canada — doivent passer par les banques pour accéder au système de paiements. Cela veut dire qu'elles ont dû faire des affaires avec leurs concurrents pour leur faire concurrence, ce qui les a placées dans une position désavantageuse et a rendu les règles du jeu dans le secteur des services financiers très inégales.

Les amendements à la Loi canadienne sur les paiements contenus dans le projet de loi C-59 rendront ces entreprises admissibles à Paiements Canada, ce qui signifie qu'elles pourront accéder au système national de paiements pour transférer de l'argent au service de leurs clients. Nous sommes en faveur de cette mesure et nous aimerions qu'elle soit adoptée dans le projet de loi C-59.

Le président : Mesdames et messieurs les sénateurs, nous avons le temps pour une deuxième série de questions. Vous disposerez de deux minutes seulement.

[Français]

Si les témoins ne peuvent pas répondre immédiatement, ils peuvent certainement le faire par écrit.

[Traduction]

La sénatrice Marshall : Ma question s'adresse à M. Bradley, ou peut-être à M. Smith, d'Emera, s'il est toujours là.

Vous avez déclaré que cette taxe supplémentaire aura une incidence sur l'entretien du réseau électrique. Pourriez-vous nous dire ce que vous entendez par là? Avec de plus en plus de véhicules électriques, nous devons compter sur le réseau électrique. Quelle sera l'incidence de cette taxe sur le réseau électrique?

Mr. Bradley: I thank the senator for an excellent question.

As Mr. Cheliak noted earlier, regulators will limit the amount of increases that will be permitted. Therefore, it limits the amount of investments that can be made, and some of those dollars need to go to this tax as opposed to other investments. If a regulator is seeking to ensure that rates don't increase by a set amount, that means there is a finite amount of investments that can be made, and this funnels some of those investments away.

Senator Marshall: It will reduce it.

Mr. Bradley: Yes. As we noted earlier, it also then falls unevenly, depending upon where you are, even within a province. For example, in British Columbia, if you were a customer of the investor-owned company that serves the Kelowna area, it would impact you, but if you were a customer with BC Hydro, it would not.

Senator Marshall: Right, because the Crown corporation utilities aren't impacted by the tax?

Mr. Bradley: Correct. Absolutely, yes.

Senator Marshall: Thank you.

[Translation]

Senator Forest: Thank you for coming. Mr. Holmes, I was referring to your brief. I want to focus on the rather odd retroactive aspect. We know that the announcement was made in 2020. We're talking about a retroactive date of 2022. In your brief, you said that, while other digital services taxes have been implemented around the world, none reach as far back retroactively as Canada's proposal. It seems unusual to go against the grain and tax services that I used, for example, for an application in 2024 or 2025, so two or three years ago. Have you checked the legality of this tax measure?

[English]

Mr. Holmes: That is a complex question on the legality. We see an interest in regulating by press release an intent, but we see the Fall Economic Statement actually putting this down in writing and in 2024 we are considering it here. The fact is that we have an actual piece of legislation being considered by this committee and by the House that would put in place a tax that would apply retroactively. That is a principle that we at the Canadian Chamber of Commerce cannot agree with.

[Translation]

Senator Forest: Thank you.

M. Bradley : Je remercie la sénatrice de cette excellente question.

Comme l'a dit M. Cheliak un peu plus tôt, les organismes de réglementation limiteront le montant des augmentations qui seront permises. Par conséquent, cela limitera les investissements qui pourront être réalisés. Au lieu d'être investi, cet argent servira à payer cette taxe. Si un organisme de réglementation limite l'augmentation des taux à un montant donné, les investissements possibles seront limités. Cette taxe écarte une partie de ces investissements.

La sénatrice Marshall : Cette taxe les réduira.

M. Bradley : Oui. Comme nous l'avons dit plus tôt, cela se fera de façon inégale, selon l'endroit où vous vous trouvez, même au sein d'une province. Je vous donne un exemple. En Colombie-Britannique, si vous êtes client de l'entreprise privée qui dessert la région de Kelowna, cette mesure vous touchera, mais elle ne vous touchera pas si vous êtes client de BC Hydro.

La sénatrice Marshall : Je comprends. Ce sera ainsi, car les sociétés d'État ne seront pas touchées par la taxe.

M. Bradley : C'est exact. Oui, tout à fait.

La sénatrice Marshall : Je vous remercie.

[Français]

Le sénateur Forest : Merci de votre présence. Monsieur Holmes, je faisais référence à votre mémoire, et je reviens à l'aspect assez particulier de la rétroactivité. On sait que l'annonce a été faite en 2020. On parle d'une rétroactivité en 2022. Dans votre mémoire, vous dites que bien que d'autres taxes sur des services numériques aient été mises en œuvre dans le monde entier, aucune ne remonte aussi loin rétroactivement que ce que le Canada propose. Ce qui me semble tout à fait particulier, c'est de venir taxer à contre-courant des services que j'ai consommés, par exemple pour une application en 2024 ou 2025, donc il y a deux ou trois ans. Avez-vous vérifié l'aspect légal de cette mesure fiscale?

[Traduction]

M. Holmes : La question sur la légalité est complexe. Le gouvernement a exprimé son intérêt, son intention de réglementer cela dans un communiqué de presse, mais il a ensuite présenté cette mesure, par écrit, dans l'énoncé économique de l'automne que nous examinons ici, en 2024. Votre comité et la Chambre se penchent maintenant sur un projet de loi concret qui mettrait en place une taxe qui s'appliquerait rétroactivement. C'est un principe avec lequel la Chambre de commerce du Canada ne peut pas être d'accord.

[Français]

Le sénateur Forest : Merci.

[English]

Senator Smith: Well, we're at that time of the questions where it's time for a group question. We're going to develop a little teamwork amongst our panel. You might have figured out that I spent a little time with teams.

My question is quite simple and requires either a "yes" or a "no." Have you been adequately consulted by the government on the changes in Bill C-59 that impact you? While it is either a "yes" or a "no," if there is a short explanation that you'd like to give — either improvements or you're totally satisfied — I think it would be helpful to us to have sort of an individual but a group response, short and to the point. I would appreciate that. It's interesting that we ask you these questions, but we all don't have the depth of questions in terms of the number of questions we can all ask you. Have you been consulted enough by the government on Bill C-59, yes or no? Give us either a one-liner or a two-liner on pros and cons, if you would. Could you individual gentlemen do that? You're giving me a long look, Mr. Imperial Tobacco Canada Ltd.

The Chair: You only have 10 seconds.

Mr. Vronces: I can start, Senator Smith. The Finance Department on the vaping stamping regime, yes. On the health care recovery costs, no, they don't talk to us.

Mr. Bradley: It is an interesting question. Consulted, yes. Did they hear us? Yes. Were they listening as opposed to did they hear us? That's the question. I think we have a simple ask that may have been heard, but clearly it's not being followed up.

Mr. Thurlow: Yes. Maybe too much. We need to pass the bill faster.

Mr. Cunningham: Consultation, yes. However, we have an amendment that we believe could strengthen the cost recovery fee.

The Chair: Your question is answered.

Senator Smith: Mr. Holmes hid fairly quickly on that one.

Mr. Holmes: By virtue of being invited here today by the Senate, I will say yes, but this is the first time I've been consulted directly on Bill C-59.

[Traduction]

Le sénateur Smith : Nous arrivons à ce moment de la série de questions où il est temps de poser une question qui s'adresse à tous les témoins. Nous allons développer un peu l'esprit d'équipe au sein de notre groupe de témoins. Vous avez peut-être compris que j'ai passé un peu de temps avec des équipes.

Ma question est très simple et vous pouvez y répondre par oui ou non. Le gouvernement vous a-t-il assez consulté sur les changements incorporés au projet de loi C-59 qui vous concernent? Bien que je vous demande de répondre par oui ou non, vous pouvez fournir une brève explication si vous le souhaitez. Des améliorations pourraient-elles être apportées? Êtes-vous totalement satisfaits? Je pense qu'il nous serait utile d'obtenir vos réponses individuelles, courtes et directes, une à la suite de l'autre. Je vous en serais reconnaissant. Nous vous posons ces questions, c'est intéressant, mais vous comprendrez que nous ne pouvons pas tous vous poser autant de questions que nous le souhaiterions. Le gouvernement vous a-t-il assez consultés relativement au projet de loi C-59, oui ou non? Veuillez nous donner une réponse d'une ou deux phrases sur les éléments positifs et négatifs, si vous le voulez bien. Pourriez-vous faire cela, messieurs? Vous me regardez, monsieur Gagnon, de Imperial Tobacco Canada Ltd.

Le président : Vous n'avez que 10 secondes.

M. Vronces : Je peux commencer, sénateur Smith. Le ministère des Finances nous a consultés sur le régime d'estampillage des produits de vapotage, mais il ne nous a pas consultés au sujet du recouvrement des coûts pour les soins de santé.

M. Bradley : C'est une question intéressante. Nous ont-ils consultés? Oui. Nous ont-ils entendus? Oui. Nous ont-ils écoutés, ou nous ont-ils entendus? Voilà la question. Ils ont peut-être entendu une de nos demandes bien simples, mais, manifestement, ils n'en tiennent pas compte.

M. Thurlow : Oui. Peut-être un peu trop. Il faut adopter le projet de loi plus rapidement.

M. Cunningham : Ils nous ont consultés, oui. Cependant, nous avons un amendement qui, selon nous, pourrait renforcer la question des droits de recouvrement des coûts.

Le président : On a répondu à votre question.

Le sénateur Smith : M. Holmes a esquivé la question assez rapidement ici.

M. Holmes : Puisque le Sénat m'a invité aujourd'hui, je vais répondre « oui ». Mais c'est la première fois qu'on me consulte directement sur le projet de loi C-59.

Mr. Bester: I would just say yes and point to ISSED's very broad public consultation on the competition elements. I want to recognize that they did quite a good job with them.

The Chair: Mr. Frank, do you have an answer?

Mr. Frank: I would say yes. There are design details in the CCUS ITC that could be improved, but we point again to the need for speed.

Senator MacAdam: This is for Mr. Frank. The Fall Economic Statement seeks to introduce a 30% refundable investment tax credit for eligible green technology equipment starting from March 2023, dropping to 15% in 2034 and then phased out by 2035. It applies to solar energy equipment, electrical storage, certain geothermal equipment and small nuclear reactors. While an attractive investment tax credit to incentivize green technology, do you feel it goes far enough given we have a high level of GHG emissions per capita and our overall climate change commitments?

Mr. Frank: Thank you for the question.

Yes, the ITCs are an important component of the policy-based sources of revenue available to these project proponents. For a range of low-carbon projects, we see that the greatest value is carbon credits in these provincial carbon markets. It doesn't make sense to have one without the other.

Senator Kingston: I have a follow-up from Senator Marshall's comments to Mr. Bradley and Mr. Cheliak.

I don't understand quite what was said around Emera and the fact that it would be \$100. I believe he suggested that over three years it would be an extra cost to the consumer. That would tell me that the utility has passed the tax on to the consumer. Why are you also saying that, along with that \$100, there would be a problem in terms of investments? It seems to be a double sort of whack.

Mr. Bradley: In the particular example that my colleague gave you, the \$100 that would go to the taxes would be \$100 less that would be available for investments in the system.

Senator Kingston: You're not passing it on to the consumer directly, then?

Mr. Bradley: It would be going into the rate base. The consumer would pay it, yes.

M. Bester : Je dirais simplement que oui. ISDE a mené de vastes consultations sur les questions qui portent sur la concurrence. Je tiens à souligner que ce ministère a fait un très bon travail en la matière.

Le président : Monsieur Frank, voulez-vous répondre?

M. Frank : Je dirais que oui. Certaines caractéristiques de conception du crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone pourraient être améliorées, mais nous répétons qu'il faut agir plus vite.

La sénatrice MacAdam : Ma question s'adresse à M. Frank. L'énoncé économique de l'automne vise à mettre en œuvre un crédit d'impôt à l'investissement de 30 % dans les technologies propres admissibles. Le crédit serait prêt à être mis en service en mars 2023 sous réserve d'une élimination progressive en 2035. Le taux de crédit serait réduit à 15 % en 2034. Cette mesure s'applique au matériel d'énergie solaire, au matériel de stockage d'électricité, à certains types de matériel d'énergie géothermique et aux petits réacteurs nucléaires. Bien que ce crédit d'impôt à l'investissement soit attrayant au point d'encourager le recours aux technologies propres, pensez-vous que cette mesure va assez loin vu le niveau élevé d'émissions de gaz à effet de serre par habitant au pays et les engagements nationaux à lutter contre les changements climatiques?

M. Frank : Merci pour la question.

Oui. Les crédits d'impôt à l'investissement constituent pour les promoteurs de ces projets une part importante des sources de revenus provenant des politiques. Quant aux projets à faibles émissions de carbone, les crédits de carbone dans les marchés du carbone provinciaux sont la source de revenus la plus avantageuse. Les deux programmes sont complémentaires.

La sénatrice Kingston : Ma question fait suite à la discussion de la sénatrice Marshall avec M. Bradley et M. Cheliak.

Je n'ai pas vraiment compris ce qui a été dit à propos d'Emera et du montant de 100 \$. Il a été question de coûts supplémentaires facturés aux consommateurs sur une période de trois ans. J'en déduis que les services publics refilent la taxe aux consommateurs. Pourquoi alors dites-vous que les 100 \$ auraient une incidence sur les investissements? Il me semble que deux choses clochent.

M. Bradley : Dans l'exemple que vous a donné mon collègue, les 100 \$ versés en taxes ne peuvent pas être investis dans le système.

La sénatrice Kingston : Vous ne transférez donc pas les coûts directement aux consommateurs.

M. Bradley : Ce montant serait ajouté au tarif de base. Ce serait en effet les consommateurs qui paieraient la facture.

Senator Kingston: The money would then be used for the investments in infrastructure. That's my point.

Mr. Cheliak: Maybe I can try one other angle here, senator. It is complicated.

Utilities work the opposite way of most companies. We set out how much money we need to do what we need to do first, and then we develop our rates. In that initial assessment, if it's \$1,000 to do what we need to do and \$100 of that is taxes, then we have \$900 left to do what we need to do. If this comes in and that goes to \$150, that is \$50 less to do what we need to do to run our business. The initial pie you get approved to use doesn't grow, so it takes from that.

Senator Kingston: Except you charge the customer \$100 over the next three years.

Mr. Cheliak: Right, but that's money you can't charge the customer for capital investments in your system.

Senator Ross: My question is for Mr. Vronces. You talked about the need for modernization of the Canadian payments system and that we're one of the few countries that haven't modernized our system. That would have an impact especially on some of the smaller firms but on all the firms that use it as well as the clients. Can you talk briefly about the potential cybersecurity impact of not modernizing the system? What could the impact be in that regard?

Mr. Vronces: It could be huge. Before, let's say, 2021, before the government passed the Retail Payment Activities Act, which is part of this broader thing called payments modernization in the industry, according to the Bank of Canada, thousands of payments were completely unregulated. We're going from a largely unregulated market to one that is regulated. Firms will have to identify all of their operational risks to their customer funds, their cybersecurity risks. They will have to demonstrate to the bank that they're managing it to the bank's liking. It's definitely going to make us more robust in that sense.

As far as the systems themselves are concerned, it can be a little crass depending on who you talk to. Some industry insiders joke that our current retail payment systems are like glorified calculators and spreadsheets. There is not much there. This modernization will bring it into the 2000s, make it a lot more data-rich, secure, robust and ultimately efficient for all its users.

Senator Ross: Thank you.

La sénatrice Kingston : L'argent serait ensuite investi dans l'infrastructure. Voilà où je voulais en venir.

M. Cheliak : Je vais expliquer les choses sous un autre angle, sénatrice. C'est compliqué.

Les services publics ne fonctionnent pas comme la plupart des entreprises. Nous déterminons d'abord le montant d'argent nous avons besoin pour remplir notre mandat, puis nous établissons nos tarifs. Si l'évaluation initiale révèle que nous avons besoin de 1 000 \$ pour remplir notre mandat et que 100 \$ de ce montant sont prélevés pour les taxes, il nous reste 900 \$. Si le montant à verser en taxes augmente à 150 \$, nous avons alors 50 \$ de moins pour la prestation de services et le fonctionnement de l'entreprise. La somme qui a été approuvée initialement est fixe. Elle ne peut que diminuer advenant des prélèvements.

La sénatrice Kingston : N'empêche que vous allez facturer 100 \$ de plus au consommateur pendant les trois prochaines années.

M. Cheliak : C'est exact. Par contre, dans votre système, cet argent ne peut pas être facturé au consommateur pour les dépenses en immobilisations.

La sénatrice Ross : Ma question s'adresse à M. Vronces. Vous avez parlé de la nécessité de moderniser le système de paiements canadien. Vous avez dit que le Canada était l'un des rares pays qui n'ont pas modernisé leur système. Toutes les entreprises qui utilisent le système sont touchées, de même que les clients, mais certaines petites entreprises sont encore plus pénalisées. Pourriez-vous parler brièvement des risques pour la cybersécurité posés par la non-modernisation? Quels pourraient être les impacts?

M. Vronces : Les répercussions pourraient s'avérer énormes. Avant que le gouvernement n'adopte en 2021 la Loi sur les activités associées aux paiements de détail, qui s'inscrit dans cette chose plus grande qu'est la modernisation des paiements dans l'industrie, des milliers de paiements n'étaient pas du tout réglementés selon la Banque du Canada. Nous passons d'un marché en grande partie déréglementé à un marché réglementé. Les entreprises auront à recenser tous les risques opérationnels liés au fonds pour clients et à la cybersécurité. Elles devront démontrer à la banque que les fonds sont gérés au goût de la banque. Le système sera sûrement plus robuste.

Les systèmes sont la cible de commentaires sarcastiques de la part de certains utilisateurs. Une blague qui circule dans l'industrie est de dire que les systèmes de paiements de détail sont des feuilles de calcul Excel glorifiées. La modernisation nous amènera au XXI^e siècle. Le système sera beaucoup plus riche en données, sécuritaire, robuste et efficace pour tous les utilisateurs.

La sénatrice Ross : Merci.

Senator Pate: These questions are for Mr. Bester. Bill C-59 includes amendments to the Competition Act that encourage private parties to bring forward claims to challenge anti-competitive behaviour. American experiences highlight that private antitrust litigation can entail substantial financial outlays. In your view, are the measures opening competition laws to private claims sufficient to avoid this litigation being dominated by the largest corporations that are most capable of affording the costs of litigation, particularly if they are being challenged by smaller or less-established businesses; and are there new potential remedies available for people, particularly those without legal and financial resources, who believe they are being affected at an individual level by anti-competitive behaviour, for example, as a result of price gouging?

Mr. Bester: You pointed out a very important point, which is the imbalance of legal resources, and I think that is, going back to the opening statement, why private access can be a complement to the Competition Bureau and its resources and its expertise. This won't get rid of that imbalance, but it will give another lever for companies who find themselves on what I refer to as the wrong end of a monopoly to potentially reset that balance. We've opened our private access laws slightly, and we have already seen it used to get quicker access to generic drugs and biosimilars to create competitive alternatives. While this won't erase that imbalance in legal resources — that will remain — I believe it will give smaller companies — these are still quite established and large firms themselves — another lever against anti-competitive conduct.

Senator Pate: Thank you.

Senator Galvez: I will continue with Mr. Bester, following the same subject as my colleague Senator Pate.

This bill is based on the idea that structural presumptions will make merger litigation more efficient and save resources by shifting the onus onto the merging parties. I wonder if there is any evidence of this based on what is happening in the U.S. experience. Also, how will merging parties discharge their burden of proof when they do not have powers to compel information from third parties such as competitors, customers or suppliers?

Mr. Bester: To clarify, structural presumptions are not currently in Bill C-59. We advocate for their inclusion, and one of the reasons you cite is exactly one of those: more expedient and efficient exercise of the competition law.

La sénatrice Pate : Mes questions s'adressent à M. Bester. Le projet de loi C-59 renferme des modifications à la Loi sur la concurrence qui encouragent les parties privées à intenter des poursuites pour contester les comportements anticoncurrentiels. Les actions intentées aux États-Unis démontrent que les litiges antitrust privés peuvent entraîner des dépenses substantielles. De votre point de vue, l'intégration dans les lois sur la concurrence de possibilités de poursuites privées permettra-t-elle d'éviter que les grandes entreprises qui ont le plus de moyens financiers dominent les litiges, surtout si elles sont poursuivies par des entreprises plus petites ou moins bien établies? Existe-t-il de nouvelles options de règlement, particulièrement pour ceux qui n'ont pas de ressources juridiques et financières et qui se considèrent comme affectés à un niveau individuel par des comportements anticoncurrentiels tels que les prix excessifs?

M. Bester : Vous avez soulevé un point très important, qui est l'écart entre les ressources juridiques de chacun. Voilà pourquoi, comme je le disais dans ma déclaration liminaire, j'estime que l'accès privé compléterait les ressources et l'expertise du Bureau de la concurrence. Cet accès ne viendra pas à bout du déséquilibre entre les ressources, mais il fournira aux entreprises qui se retrouvent, comme je le dirais, du mauvais côté du monopole un autre outil pour rétablir l'équilibre. Des modifications viennent d'être apportées pour élargir les lois sur l'accès privé. De fait, ces lois sont déjà utilisées pour accélérer l'accès aux médicaments génériques et aux biosimilaires afin de créer des choix concurrentiels. Même si cela n'éliminera pas les écarts entre les ressources juridiques — qui persisteront —, je crois que cet accès donnerait aux entreprises désavantagées — qui sont par ailleurs assez bien établies et relativement grandes — un autre levier contre le comportement anticoncurrentiel.

La sénatrice Pate : Merci.

La sénatrice Galvez : Je vais poursuivre avec M. Bester sur le sujet abordé par la sénatrice Pate.

Le projet de loi se fonde sur le principe voulant que les présomptions structurelles rendent les litiges en matière de fusions plus efficaces et permettent d'économiser des ressources en faisant assumer aux parties à la transaction le fardeau de la preuve. Je me demande si l'expérience des États-Unis illustre bien ce principe. De plus, comment les parties à la transaction vont-elles s'acquitter du fardeau de la preuve sans détenir le pouvoir d'exiger des renseignements de tiers tels que les concurrents, les clients ou les fournisseurs?

M. Bester : Je veux préciser que les présomptions structurelles ne figurent pas dans le projet de loi C-59, mais que nous réclamons leur inclusion. Vous avez justement énoncé l'une des raisons de les inclure, soit l'application plus rapide et plus efficace de la loi sur la concurrence.

The issue of access to information for private parties will still exist today. Parties will not have the same power as the Competition Bureau recently received for Bill C-56, as an example. What those parties will have to rely on is their on-the-ground experience and interactions with those that they claim are engaging in anti-competitive conduct. For future consideration is those information-gathering powers for our private-access framework.

Senator Galvez: Thank you.

[Translation]

Senator Dalphond: I'll keep things simple.

[English]

I am going to ask Mr. Bester to answer the question I put before, so maybe it will save him having to write a letter.

Mr. Bester: No, I think the — to go back to the consultation point —

Senator Dalphond: And the lack of vision.

Mr. Bester: I would argue that there is a vision behind — I don't want to put words in the officials' mouths. What we have is a general strengthening of Canada's competition law, and we see that in abuse of dominance, mergers and deceptive marketing with the greenwashing discussion. When I think of the vision of Bill C-56 and Bill C-59, including the amendments in 2022, it's a general strengthening in recognition of issues that have been discussed not just in the past year or two years, but for decades in some cases. I think specifically of the efficiencies defence.

Again, I commend the folks at Innovation, Science and Economic Development Canada for their public consultation and as well then-Senator Wetston and his less formal consultation, again, very important. Just to say that this is a layered conversation that has been growing for a number of years.

Senator Loffreda: My question is for the Canadian Chamber of Commerce. I will continue on the Digital Services Tax. I want you to continue elaborating on what, in your view, will be the effect of this tax on the Canadian market and on Canadians. You had started to tell us the effect. How will it influence aspects such as availability or costs or products and services provided by the businesses subject to the tax? Given that the tax applies equally to Canadian foreign businesses, do you still feel that it is a discriminatory tax?

Le problème de l'accès à l'information des parties privées perdure. Les parties n'auront pas les pouvoirs que le projet de loi C-56 a octroyés au Bureau de la concurrence. Ces parties devront compter sur leur expérience sur le terrain et sur leurs interactions avec celles qu'elles accusent d'adopter un comportement anticoncurrentiel. Il faudra se pencher, plus tard, sur les pouvoirs de collecte de renseignements qui seront intégrés au cadre sur l'accès privé.

La sénatrice Galvez : Merci.

[Français]

Le sénateur Dalphond : Je vais y aller simplement.

[Traduction]

Je vais demander à M. Bester de répondre à la question que j'ai posée un peu plus tôt. Je lui éviterai peut-être de rédiger une lettre.

M. Bester : Non. Je pense que... Pour revenir au manque de consultations...

Le sénateur Dalphond : Il y avait aussi le manque de vision.

M. Bester : Je discerne en fait une vision sous-jacente, mais je ne voudrais pas parler à la place des fonctionnaires. Il y a un renforcement général du droit sur la concurrence au Canada, comme en témoignent ces entreprises qui exploitent leur position dominante, de même que les fusions et les pratiques commerciales déloyales liées à l'écoblanchiment. À propos de la vision des projets de loi C-56 et C-59, notamment les modifications proposées en 2022, je vois une reconnaissance accrue non seulement de questions qui sont débattues depuis un an ou deux, mais aussi de certaines autres qui le sont depuis des décennies. Je pense particulièrement à la défense fondée sur les gains en efficacité.

Encore une fois, je félicite les fonctionnaires d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada d'avoir tenu des consultations publiques, de même que l'ancien sénateur Wetston, qui avait mené des consultations moins formelles. Je réitère le caractère primordial de ces processus. Disons simplement que c'est une conversation à plusieurs niveaux qui progresse depuis plusieurs années.

Le sénateur Loffreda : Ma question s'adresse à la Chambre canadienne de commerce. Je vais poursuivre la discussion sur la taxe sur les services numériques. Je veux que vous continuiez à décrire ce que serait selon vous l'incidence de cette taxe sur le marché canadien et sur les Canadiens. Vous aviez commencé à nous en parler. De quelle manière la taxe influera-t-elle sur des aspects tels que la disponibilité, les coûts ou les produits et services fournis par les entreprises qui y sont assujetties? Étant donné qu'elle s'applique de façon égale aux entreprises canadiennes et étrangères, pensez-vous tout de même que la taxe est discriminatoire?

Mr. Holmes: Thank you, senator, for the question.

The implication and the effect of this tax will be felt immediately by consumers. It will be inflationary in nature. What we saw when France introduced a similar tax was that those price increases were passed on to consumers directly by the online service providers that were required to pay that tax to government. We will see this affect, as I was beginning to say, individuals who, in an affordability crisis, are forming their own start-up companies, many of them using digital platforms with which to sell goods and services. That will apply to them.

We'll see it affect as well, quite likely, Canadian travel points, and what Canadians truly love is their affinity programs and their bonus points that they get through various financial providers and service providers. This tax could actually also affect the value of those products and services that they acquire through those.

We will see it have quite a broad application from large services, streaming services that you might watch your Canadian content and your foreign content on, all the way down to individual businesses, and we've heard particular concern from the online travel sector as well.

The Chair: Thank you.

[Translation]

Senator Carignan: My question is also for the Chamber of Commerce officials. I'm looking at the legislation and trying to figure out to whom it will apply. I haven't seen the threshold. I'm worried about the media. The daily newspaper *La Presse*, for example, falls under the definition, since its advertising is digital. The 3% must be billed unless the threshold is so high that it eludes them. They must also pay it again, since they receive invoices from Google, which promotes their content. They must pay for placement.

It seems that our media could be hit hard by this digital products tax. Are you also seeing this, or am I off the mark?

Mr. Holmes: Thank you, senator.

[English]

I can follow up in writing, perhaps, on the particular application that this would have for media companies, but my understanding is that it will be a fairly pervasive tax that will apply across the digital economy and particularly through larger platforms. You've named a couple of them who do have significant advertising interests, and that will apply there.

The other question that I bring to this is, what signal do we want to send? We talk a good game about our multilateral commitments and our commitment to trade law, and yet we also

M. Holmes : Merci de la question, sénateur.

Les consommateurs ressentiront immédiatement les effets inflationnistes de la taxe. Lorsqu'une taxe similaire a été mise en œuvre en France, les fournisseurs de services en ligne qui y étaient assujettis ont transféré les augmentations de prix directement aux consommateurs. Comme j'avais commencé à l'expliquer, la taxe touchera les personnes qui lancent leur propre entreprise en pleine crise de l'abordabilité, dont bon nombre utilisent des plateformes numériques pour vendre des biens et des services. Cette taxe s'appliquera à ces entreprises.

La taxe touchera fort probablement les points de voyage des Canadiens, de même que les aspects que les Canadiens aiment vraiment des programmes de fidélité et les points bonus obtenus par l'entremise de divers fournisseurs de services et de services financiers. Cette taxe pourrait aussi influencer sur la valeur des produits et des services achetés au moyen de ces programmes.

Le champ d'application de la taxe sera très vaste. Autant les grands services, dont les services de diffusion en continu de contenu canadien et étranger, que les entreprises individuelles seront visés. Des préoccupations particulières ont également été soulevées par le secteur du voyage en ligne.

Le président : Merci.

[Français]

Le sénateur Carignan : Ma question s'adresse aussi aux représentants de la Chambre de commerce. Je regarde la loi et j'essaie de comprendre à qui elle va s'appliquer. Je n'ai pas vu le seuil. Je suis inquiet pour les médias. Si je prends le quotidien *La Presse*, par exemple, il tombe sous la définition, parce que ses publicités viennent du numérique. Le montant de 3 % devra donc être facturé, à moins qu'il y ait un seuil tellement élevé que cela va leur échapper. Ils devront le repayer aussi parce qu'ils reçoivent des factures de la part de Google, qui fait la promotion de leur contenu. Ils doivent donc payer pour du positionnement.

J'ai l'impression que nos médias risquent d'être affectés solidement par cette taxation sur les produits numériques. Faites-vous aussi cette lecture, ou suis-je dans le champ?

M. Holmes : Merci, monsieur le sénateur.

[Traduction]

Je pourrais peut-être faire un suivi par écrit sur l'application de la taxe aux entreprises médiatiques, mais je dirais d'emblée que ce sera une taxe omniprésente qui touchera l'ensemble de l'économie numérique, particulièrement les grandes plateformes. Vous en avez nommé quelques-unes qui comptent grandement sur les revenus publicitaires. Celles-là seront visées également.

Nous devons aussi nous demander quel signal nous voulons envoyer. Nous parlons abondamment des engagements multilatéraux et de notre engagement envers les lois

seem to be acting unilaterally and in direct opposition of our largest trading partner who has expressed, quite clearly, their concern with this behaviour.

The Chair: You can follow up in writing.

As chair, I would endeavour to ask a question. I know that I'm going into uncharted waters a bit. The question will be directed to Fintechs Canada and also to the Canadian Chamber of Commerce.

The government recently introduced the Digital Charter Implementation Act, AI, which aims to create a national legislative framework on privacy and artificial intelligence. There is no doubt all the witnesses are following that. In the Fall Economic Statement, the federal government committed to introduce consumer-driven banking legislation in the upcoming 2024 budget. How does AI, artificial intelligence, impact the sector or sectors that you represent? Should AI be addressed in the upcoming open banking legislation? Fintechs Canada, the floor is yours.

Mr. Vronces: As a whole, we support Bill C-27, in large part because of the clause in there that puts Canadians in control of their data. It allows them to instruct organizations to share their data with other organizations of their choosing. The association doesn't have a view on the AI part of that bill, but AI is being deployed in many sectors. We've largely been supportive of the government's attempt to regulate data sharing in the financial sector and how that data is used. I don't think in principle we would oppose such a discussion with the government, but the devil would obviously be in the details.

Mr. Holmes: Bill C-27 has two major components. One is the CPPA, Consumer Privacy Protection Act, on the privacy component, which we absolutely require. We need it for our financial institutions to move forward quickly. The other AIDA piece, Artificial Intelligence Data Protection Act, the AI elements, is proposing an act which does not yet have regulations. For obvious reasons, the business community is a little bit concerned about not knowing how they're going to be regulated. The AI impact will be broad. It will affect absolutely every sector of our economy, and it's important that we view it as an opportunity and, in particular, that we look at the skills and talents needed so our small businesses across the country can compete and be part of this. Leadership from the government is needed to help those sectors particularly.

commerciales. Nous semblons en même temps agir de façon unilatérale en opposition directe par rapport à notre plus grand partenaire commercial, qui a exprimé clairement ses inquiétudes à cet égard.

Le président : Vous pourrez faire un suivi par écrit.

Je voudrais vous poser une question à titre de président même si je m'aventure en terrain inconnu. Ma question s'adresse à Fintechs Canada et à la Chambre de commerce du Canada.

Le gouvernement a récemment présenté la Loi de 2022 de mise en œuvre de la Charte du numérique, dont l'objet est de créer un cadre législatif national sur la protection de la vie privée et l'intelligence artificielle. Tous les témoins qui assistent à la réunion d'aujourd'hui suivent sans doute la progression du projet de loi. Dans l'énoncé économique de l'automne, le gouvernement fédéral s'est engagé à adopter des dispositions sur les services bancaires orientés vers les consommateurs dans le budget de 2024. Comment l'intelligence artificielle influe-t-elle sur le secteur ou les secteurs que vous représentez? La future loi sur le secteur bancaire ouvert devrait-elle renfermer des dispositions sur l'intelligence artificielle? Je laisse répondre Fintechs Canada.

M. Vronces : Tous les témoins soutiennent le projet de loi C-27 principalement en raison de la disposition qui confère aux Canadiens le contrôle de leurs données. Les Canadiens pourront ainsi ordonner aux organisations de communiquer leurs données à d'autres organisations de leur choix. L'association n'a pas de point de vue sur la partie du projet de loi portant sur l'intelligence artificielle, mais cette technologie est déployée dans un grand nombre de secteurs. Nous appuyons avec enthousiasme les efforts du gouvernement pour légiférer l'utilisation et la communication de données dans le secteur financier. En principe, nous n'avons aucune raison de nous y opposer, mais les problèmes pourraient se trouver dans les détails.

M. Holmes : Le projet de loi C-27 se compose de deux grands volets. Le premier est la Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs, qui est indispensable, car elle permettra aux institutions financières d'agir rapidement. L'autre volet est la Loi sur l'intelligence artificielle et les données, qui n'est pas encore accompagnée de règlements. Pour des raisons évidentes, le milieu des affaires est inquiet, puisqu'il ne sait pas comment il sera réglementé. L'intelligence artificielle aura des conséquences qui toucheront tous les secteurs. Il faut voir l'IA comme une occasion à saisir. Il faut également recenser les compétences et les talents dont les petites entreprises auront besoin pour être concurrentielles et prendre part au mouvement. Le gouvernement doit exercer un leadership pour soutenir ces secteurs.

The Chair: There is a great report, and I've been part of recent diplomatic visit to Europe with the Speaker of the Senate. I want to share with you that one country is looking dramatically and consciously at AI. I want to share with you that you should probably look at the report tabled by the Government of Ireland on the impacts. I'm bringing this to your attention. That's public knowledge that I'm sharing.

Mr. Holmes: I would welcome that. I had the great privilege last week of being in Verona for the G7 Ministerial Meeting. I had the opportunity to address the ministers from the G7 on the topic of AI. Our main request is that we ensure there is interoperability across the jurisdictions so we can have a consistent approach to guidelines, ethical and regulatory, so we can have businesses that can compete and participate in this broad and important emerging economy.

The Chair: The title of the Irish report is The Joint Committee on Enterprise, Trade and Employment Report on Artificial Intelligence in the Workplace, October 2023.

To the witnesses, on behalf of the committee and senators, this is a much bigger panel than we are used to, but you were all very informative and insightful, and you all respected the tight time frame given by the clerk. That is very much appreciated.

Witnesses, we have a due date. You have until the end of the day on Thursday, April 4, 2024, to send your written answers through the clerk.

Thank you to our clerk and the people working for the committee for your outstanding work on behalf of the Finance Committee, enabling senators to work with the witnesses and also with the order of reference given by the Senate of Canada to this Finance Committee.

Senator Smith: Is this the happy trails notice? We should thank our leader for a great job done over time. Thank you.

Hon. Senators: Hear, hear!

The Chair: It's teamwork, and I'm just following what you're doing. Thank you.

(The committee adjourned.)

Le président : Un excellent rapport a été produit. J'ai accompagné le président du Sénat récemment lors d'une mission diplomatique en Europe. Sachez qu'un pays se penche sérieusement et ouvertement sur l'intelligence artificielle. Je vous suggère de lire le rapport produit par le gouvernement de l'Irlande sur les impacts de l'IA. J'ai cru bon de vous faire part de cette source d'informations accessibles au public.

M. Holmes : Je vais sûrement lire le rapport. J'ai eu le grand privilège la semaine dernière d'assister à la réunion ministérielle du G7 à Verona, où j'ai eu la chance de prononcer devant les ministres du G7 un discours sur l'intelligence artificielle. Nous demandons principalement que soit instaurée une interopérabilité entre les pays. Nous pourrions ainsi mettre en place des lignes directrices, des règles éthiques et des règlements uniformes afin que les entreprises soient concurrentielles et qu'elles puissent participer à cette économie émergente à la fois vaste et importante.

Le président : Le rapport du gouvernement irlandais sur l'intelligence artificielle dans le milieu de travail a été produit par le comité mixte de l'entreprise, du commerce et de l'emploi en octobre 2023. Il est intitulé *Report on Artificial Intelligence in the Workplace*.

Au nom du comité et des sénateurs, j'aimerais remercier les témoins, qui étaient beaucoup plus nombreux que les groupes auxquels nous sommes habitués. Vous avez tous fourni des commentaires instructifs et pertinents en respectant les contraintes de temps imposées par la greffière. Merci beaucoup.

Vous avez une date butoir. Vous avez jusqu'à la fin de la journée le jeudi 4 avril 2024 pour envoyer vos réponses écrites à la greffière.

Au nom du comité des finances, je remercie la greffière et le personnel du comité pour le travail incroyable qu'ils ont accompli. Vous avez permis aux sénateurs de bien collaborer avec les témoins et d'exécuter l'ordre de renvoi donné par le Sénat du Canada au comité des finances.

Le sénateur Smith : Pour surfer sur la vague de remerciements, nous devrions remercier le président pour son excellent travail à toutes les réunions. Merci.

Des voix : Bravo!

Le président : C'est un travail d'équipe, et je ne fais que vous suivre. Merci.

(La séance est levée.)